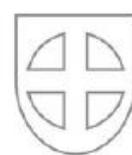


Plan Communal de Sauvegarde

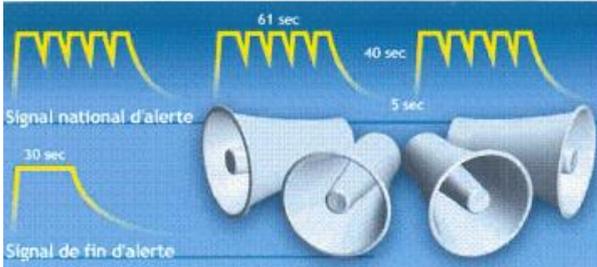


Ville de
Kingersheim

Mise à jour 2024

Consignes d'urgences, ayez le bon réflexe !

Conservez chez vous et de façon visible ce document



Pour votre information, un dossier plus complet, informant la population sur les dispositions à prendre en cas de risques majeurs, a été réalisé en collaboration avec la préfecture du Haut-Rhin. Il est consultable en mairie au service urbanisme et sur le site internet de la ville.

Consignes générales à respecter

- Restez calme
- Ecoutez Radio Dreyeckland (104.6), Radio Flor FM , (98.6) ou Radio France Bleu Alsace (102.6)
- Respectez les consignes des autorités (mairie, pompiers, forces de police...)
- Ne téléphonez pas. Les lignes doivent rester libres pour les personnes ayant besoin des secours
- Laissez les enfants à l'école. Les enseignants veilleront sur eux (surtout, n'allez pas les chercher !)

En cas de séisme

La commune de Kingersheim, classée en zone 3b (sismicité modérée) est concernée par la réglementation parasismique.

- Méfiez-vous des répliques après la première secousse
- Vérifiez impérativement l'eau, le gaz, l'électricité
- Ouvrez les fenêtres et les portes en cas de fuite
- Quittez le bâtiment sans prendre les ascenseurs



En cas d'inondation

Seule la zone Est de Kingersheim peut être concernée par les inondations de l'Ill mais le risque reste minime.

- Ne vous engagez pas pendant et après l'inondation sur une aire inondée à pied ou en voiture car les obstacles ne sont pas visibles
- Ne franchissez jamais une rivière même si elle paraît peu profonde
- Ne rétablissez le courant électrique que si les locaux concernés sont secs



En cas d'accident industriel et/ou de transport de matières dangereuses

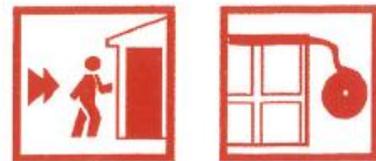
Du fait de sa proximité avec la gare de triage de Mulhouse Nord, Kingersheim peut devenir une zone à risques.

En cas d'émanations de vapeurs toxiques et dès le déclenchement de l'alerte :

- Confinez-vous chez vous
- Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux et arrêtez la ventilation
- Entrez dans le bâtiment le plus proche si vous êtes à l'extérieur
- Ne restez pas dans votre véhicule
- Ne fumez pas
- Ne sortez qu'en fin d'alerte

En cas d'explosion ou autres :

- Evacuation sur ordre du Préfet.



En cas de tempête

- La tempête est annoncée à l'avance dans les bulletins météorologiques
- Limitez vos déplacements
- Fermez les portes, les fenêtres et les volets
- Ne laissez rien dehors qui pourrait être dangereux pour autrui



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Sommaire	FICHE : SOMMAIRE
-----------------------------------	---	-----------------------------

Sommaire.....	2
Glossaire	5
Arrêté municipal	6
Réglementation.....	7
Présentation générale de la commune et des risques.....	8
Caractéristiques de la commune	9
Présentation des risques sur la commune	10
Carte des risques de la commune	11
Dispositif communal de gestion de crise	12
Modalité de déclenchement du PCS	13
Schéma d’alerte général.....	14
Schéma d’alerte en cas d’accident sur un site chimique	15
Veilles et astreintes	17
Schéma d’alerte des membres du PCC	18
Composition du Poste de Commandement Communal (PCC).....	19
Localisation du Poste de Commandement Communal.....	23
Activation du Poste de Commandement Communal.....	24
Action du Maire ou de son représentant	25
Responsable des actions communales (RAC)	26
Secrétariat	27
Accueil du public à la Mairie	29
Mise en place technique de la permanence téléphonique.....	30
Organisation de la permanence téléphonique	31
Information des familles par la permanence téléphonique	32
Cellule Transports, Travaux, Logistique	33
Cellule Secours et Entraide.....	35
Questionnaire « Lieux publics accueillant des enfants et lieux de loisirs	36
Liste des lieux accueillant des enfants.....	37
Questionnaire « Lieux publics institutionnels »	40
Liste des lieux institutionnels	41
Questionnaire Entreprises.....	42
Population isolée ou identifiée à risque	43
Population permanente et saisonnière	44
Cellule Juridique et Financière	45
Modalités et frais de réquisition	46
Arrêté portant réquisition des moyens d’entreprises privées.....	47
Arrêté de mise en place d’un périmètre de sécurité.....	48
Arrêté de levée d’un périmètre de sécurité	49

Evacuation de la population	50
En cas d'évacuation de la population aux centres d'accueil municipaux (CAM).....	51
Liste des centres d'accueil municipaux (CAM)	53
Sectorisation des Centres d'Accueil Municipaux.....	55
Fiche accueil de la population aux Centres d'Accueil Municipaux	56
Organisation de l'accueil, hébergement ravitaillement	57
Hébergements possibles en dehors des CAM.....	60
Répondre aux besoins en eau potable et en nourriture	61
Point d'embouteillage d'eau	62
Fiche de distribution d'eau en bouteille ou de nourriture.....	63
Alerte de la population	64
Cellule Communications et Relations Publiques.....	65
Moyens d'alerte de la population	66
Composition des messages d'alerte	67
Liste des imprimeries de la zone Mulhousienne (tracts)	68
Distribution des tracts sur Kingersheim	69
Moyens matériels / Moyens humains recensés et Annuaire de crise	70
Médecins/Pharmacies/Infirmières/Kinésithérapeutes/Dentistes/Psychologues de la CUMP	71
Liste des commerces alimentaires de la ville de Kingersheim	72
Liste des commerces alimentaires dans la zone de Mulhouse.....	75
Liste Vétérinaires/animaleries de la ville de Kingersheim	76
Liste des entreprises de transports	77
Liste des entreprises de BTP	78
Liste des ICPE	79
Associations disposant d'une salle réquisitionnable lors d'un évènement de sécurité civile.....	80
Les établissements recevant du public.....	81
Annuaire de crise	83
Annuaire des élus.....	85
Annuaire du personnel administratif, responsables techniques et élus Mairie.....	86
ANNEXES :	89
Annexe n° 1 : Cartographies.....	90
Annexe n° 2 : Nombre de logements par secteur	91
Annexe n° 3 : Procédure d'urgence en cas de pollution de l'eau	96
Annexe n° 5 : Retours d'expérience	99
Annexe n° 6 : Simulation et exercice	101
Annexe n° 7 : Arrêtés de catastrophes naturelles sur Kingersheim.....	107
Annexe n° 8 : Document d'Information Communale des Risques Majeurs	108
Annexe n° 9 : Plan de secours spécialisé eau potable	109
Annexe n° 10 : Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles de Kingersheim (PPMS).....	110
Annexe n° 11 : Consignes de sécurité générales	111

Consignes cas de confinement.....	118
Annexe n° 12 : Plan Grippe Aviaire	119
Annexe n° 13 : Plan variole.....	120
Annexe n° 14 : Mesures d’urgence en cas de canicule.....	121
Annexe n° 15 : Mesures VigiPirate	122
Annexe n° 16 : Alerte crues.....	123
Annexe n° 17 : Covid 19	124

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Glossaire	FICHE : GLOSSAIRE
----------------------------------	--	------------------------------------

CAM	: CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL
COS	: COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS
DDT	: DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DICRIM	: DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
DOS	: DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS
ORSEC	: ORGANISATION DES SECOURS
PCC	: POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL
PCS	: PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
POI	: PLAN D'ORGANISATION INTERNE DE L'EXPLOITANT
PPI	: PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION
PPRN	: PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
RAC	: RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES
SDIS	: SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SID-PC	: SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Arrêté municipal	FICHE : ARRETE
-----------------------------------	---	---------------------------

N°

Vu :

- La loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13;
- Le Décret 2005-n°2005-1156 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2 et L2542-4, relatif aux pouvoirs de police du Maire en Alsace Moselle; et L2212-2.
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2007, informant le conseil municipal de l'élaboration du plan de sauvegarde communal, rendue exécutoire par transmission en Sous- Préfecture le 20 juillet 2007.

Considérant :

- que la commune est exposée à de nombreux risques tels que risque sismique, risque inondation, risque remontée de nappe, risque de transport de matières dangereuses, risque industriel, risque climatique et sanitaire ;
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise

ARRETE :

Article 1^{er} : le plan de sauvegarde communal de la commune de Kingersheim est établi à compter du : 20 juillet 2007 et entre en vigueur à la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : le plan de sauvegarde communal est consultable en Mairie, aux heures d'ouverture au public

Article 3 : le plan de sauvegarde communal fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : l'ampliation du présent arrêté ainsi que le plan annexé sera transmis :

- à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin
- à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse
- à Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles du Haut -Rhin
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin
- à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Haut Rhin et/ou Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- à Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement.
- à Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales

Fait à Kingersheim, le

Le Maire

Laurent Riche

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Réglementation	FICHE : REGLEMENTATION
----------------------------------	---	---

- **Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile**, chapitre II – **article 13**: « Le Plan Communal de Sauvegarde (...) est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. »
- **Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 16**: « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2542 et suivants du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi ».
- **Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 – art. 17**: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- **En Alsace-Moselle : l'article L 2542-4 du code général des collectivités territoriales** dispose que « Sans préjudice des attributions du représentant de l'Etat dans le département en vertu du 9° de l'article 2 de la section III du décret du 22 décembre 1789, les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité du maire sont ceux déterminés aux 1°, 3°, 4° et 6° à 8° de l'article L. 2212-2. Il doit notamment **prévenir par des précautions convenables, et faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, tels que les incendies, les épidémies, les épizooties, en provoquant aussi, dans ces deux derniers cas, l'intervention de l'administration supérieure.**
- **Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005** relatif au Plan Communal de Sauvegarde.
- **Décret n°90-918 du 11 octobre 1990** relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004.
- **Plan de Prévention des Risques Inondations de l'ILL et remontée de nappe** approuvée le 27 décembre 2006
- **Avant-projet du Plan Particulier d'Intervention de Mulhouse gare du nord** 2001

Présentation générale de la commune et des risques



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Caractéristiques de la commune	FICHE : INFORMATION
-----------------------------------	---	--------------------------------

Kingersheim est une commune qui est passée du village des années vingt à une ville de 13 357 habitants au 1^{er} janvier 2022 (source Insee). Le village a pris son essor au XIX^{ème} siècle grâce à l'industrie de l'impression sur étoffe. Mais sa véritable expansion démographique remonte aux années 30, avec l'arrivée d'une immigration italienne et polonaise, grâce à l'exploitation de la potasse et la construction d'un nouveau quartier, la cité Fernand Anna (à cheval sur Kingersheim et Wittenheim).

Au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, l'essor démographique s'est poursuivi. Aujourd'hui, Kingersheim est la 7^{ème} ville du Haut-Rhin.

Sa situation géographique, au nord de l'agglomération mulhousienne, et sa proximité des grands axes de circulation, ont favorisé son dynamisme économique et commercial.

La ville de Kingersheim est membre de la M2A (Mulhouse Alsace Agglomération) depuis le 1^{er} janvier 2017, de 39 communes, soit une population de 280 000 habitants.

Kingersheim s'étend sur 669 ha et sur deux régions naturelles. La partie Ouest du ban communal recouvre des terrains caillouteux et secs du complexe alluvial de la Thur alors que la partie centrale et l'Est appartiennent à la plaine de l'Ill caractérisées par la couverture de limons de débordements étalée par les eaux de surface. Elle dispose d'espaces naturels et forestiers importants.

D'un point de vue administratif, Kingersheim appartient au canton de Kingersheim et à l'arrondissement de Mulhouse.

Kingersheim subit plusieurs types de risques : le risque inondation, le risque remontée de nappe, le risque sismique, le risque canicule, le risque transport de matières dangereuses et le risque industriel.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Présentation des risques sur la commune	FICHE : INFORMATION
-----------------------------------	--	--------------------------------

Le Dossier Communal Synthétique – Dicrim recense et analyse les risques sur la commune :

Risque sismique :

La commune de Kingersheim est classée en zone 3

- Sismicité modérée (réglementation parasismique : décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010)
- Organisation des secours : Sapeurs-pompiers, SAMU, Gendarmerie et Police selon leur propre organisation. Plans de secours élaborés par le préfet (Dispositif ORSEC, plan rouge en cas de nombreuses victimes), les entreprises (POI pour les sites Seveso seuil haut et plans de secours et incendie pour les autres), associations...

Risque inondation par les eaux superficielles :

Extrémité Est de la commune de Kingersheim concernée par un risque inondation par les crues de l'III.

Risque inondation par les eaux souterraines :

Kingersheim est située dans une zone sensible aux remontées de la nappe phréatique du fait des affaissements miniers et de l'arrêt des pompages des MDPAs.

- Étude en 1998 par un bureau d'étude GEMMES
- Étude technique préalable au PPR « remontée de nappe » 2001
- PPRI remontée de nappe prescrit le 19 mai 2000,
- Phénomène de retrait gonflement d'argile selon arrêté préfectoral du 28 octobre 2011

Risque industriel :

La commune de Kingersheim est concernée par la conséquence d'un accident à la gare de triage de Mulhouse Nord (périmètre de 4 000 mètres se situant sur presque toute la commune)

- Organisation des secours par le POI de la gare du Nord, et par le déclenchement du PPI par le préfet.

Risque climatique :

Perturbation atmosphérique ou dépression (vent, tornade, pluie)

Risque transport de matières dangereuses :

Deux axes routiers (D 430 et D 20) passent par la commune de Kingersheim.
Organisation des secours par le préfet, mais aussi en urgence par le Maire.

Risque engins de guerre :

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Carte des risques de la commune	FICHE : INFORMATION
-----------------------------------	--	--------------------------------

Voir carte Annexe n°1-E

COMMUNE DE KINGERSHEIM
EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES DU PPRI de l'ILL
APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 27 DECEMBRE 2006

LEGENDE	
	Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
	Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
	Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
	Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
	Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF altitude normale)
	Digue
	Zone de remontées de nappe à moins de deux mètres de la surface du sol en cas de crue centennale

(Source : Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006)

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE

L'Ill est le principal cours d'eau du département du Haut-Rhin mis à part le Rhin. Elle prend sa source dans le massif du Jura à Winckel, puis traverse le Sundgau, reçoit les eaux de la Largue en rive gauche, puis toutes les rivières descendant des Vosges, Doller, Thur, Lauch, puis Fecht. Son bassin versant à Colmar est de 1784 km².

1 - Nature et caractéristique de la crue :

La vallée de l'Ill comme l'ensemble du département a connu plusieurs inondations importantes. On peut citer au 20^{ème} siècle, les crues de 1910, 1919, 1947, 1955, 1983 et 1990 notamment qui ont causé de nombreux dégâts (destructions de ponts, inondations de zones industrielles et d'agglomérations). Les inondations de l'Ill ont lieu essentiellement en période hivernale et printanière suite à des pluies abondantes parfois associées à la fonte du manteau neigeux.

On peut distinguer deux types de crue : des crues liées à plusieurs journées de fortes précipitations pluvieuses dans le Sundgau comme par exemple la crue de mai 1983 ou des crues d'alimentation vosgienne dues aux fortes pluies dans le massif vosgien souvent associées à la fonte des neiges comme en février 1990.

Jusqu'à Mulhouse, la pente de la rivière est généralement forte. Les crues peuvent être soudaines et l'alerte est donc d'autant plus difficile. A l'aval de Mulhouse, l'Ill débouche dans la plaine d'Alsace, les pentes diminuent et les crues s'apparentent à des inondations de plaine plus lentes. L'Ill n'a pas le caractère torrentiel de ses affluents vosgiens, mais elle transporte un certain débit solide dû à l'érosion.

Les dernières crues bien répertoriées de 1983 et de 1990 ont présenté une période de retour entre 20 et 50 ans. Pour la cartographie, une étude hydraulique a été réalisée sur la base d'une crue de fréquence de retour 100 ans. Cette crue correspond à un débit de 280 m³/s à Mulhouse et 520 m³/s à Colmar.

2 – Qualification de la crue et zonage du Plan de Prévention des Risques inondation :

Sur la cartographie, apparaissent cinq zones d'inondation

- Une zone inondable par débordement naturel en cas de crue centennale, inconstructible, notée ZI sur la carte. Dans cette zone, les hauteurs et les vitesses de l'eau peuvent être variables selon la topographie locale et l'éloignement de l'Ill.
- Une zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation, notée ZIF sur la carte. Dans cette zone, les hauteurs d'eau sont en général inférieures à 50 cm d'eau.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé car située à l'aval immédiat de l'ouvrage, inconstructible, notée ZR sur la carte. Dans ces zones, le risque serait élevé en cas de rupture de l'ouvrage, du fait en particulier de charges d'eau supérieures à 1 m.
- Une zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré du fait des distances plus grandes de l'ouvrage de protection, pouvant être ouverte à l'urbanisation, notée ZRF sur la carte. Notamment les vitesses y seraient toujours inférieures à 0,5m/s.
- Une zone soumise au risque de remontée de nappe à moins de deux mètres du sol, notée ZN sur la carte. Dans cette zone, les risques sont toujours limités et ne causent pas de danger pour les personnes.

Dispositif communal de gestion de crise



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Modalité de déclenchement du PCS	FICHE : REGLEMENTATION
----------------------------------	---	---

Le MAIRE

Intervention du Maire pour l'organisation des secours : article L2542-2 et suivant du Code général des collectivités territoriales (fondement juridique en Alsace Moselle)

« Le Maire dirige la police locale. » « Il assure la propreté, la salubrité, la sûreté et la tranquillité dans les rues lieux et édifices publics. » (**Article L2542-2 et L2542-3 du code général des collectivités territoriales.**)

« ...les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité du maire sont ceux déterminés aux 1°, 3°, 4° et 6° à 8° de l'article L. 2212-2. **Il doit notamment prévenir par des précautions convenables, et faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, tels que les incendies, les épidémies, les épizooties, en provoquant aussi, dans ces deux derniers cas, l'intervention de l'administration supérieure.** » Article L2542-4 du code général des collectivités territoriales

Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché **par le Maire ou par son suppléant ou représentant désigné en cas de risque majeur sur son territoire**. Il est le directeur des opérations de secours quand le risque ne touche que sa commune.

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte et réquisitionne le personnel prévu. Il peut également réquisitionner des biens privés mais uniquement sur le territoire de sa commune.

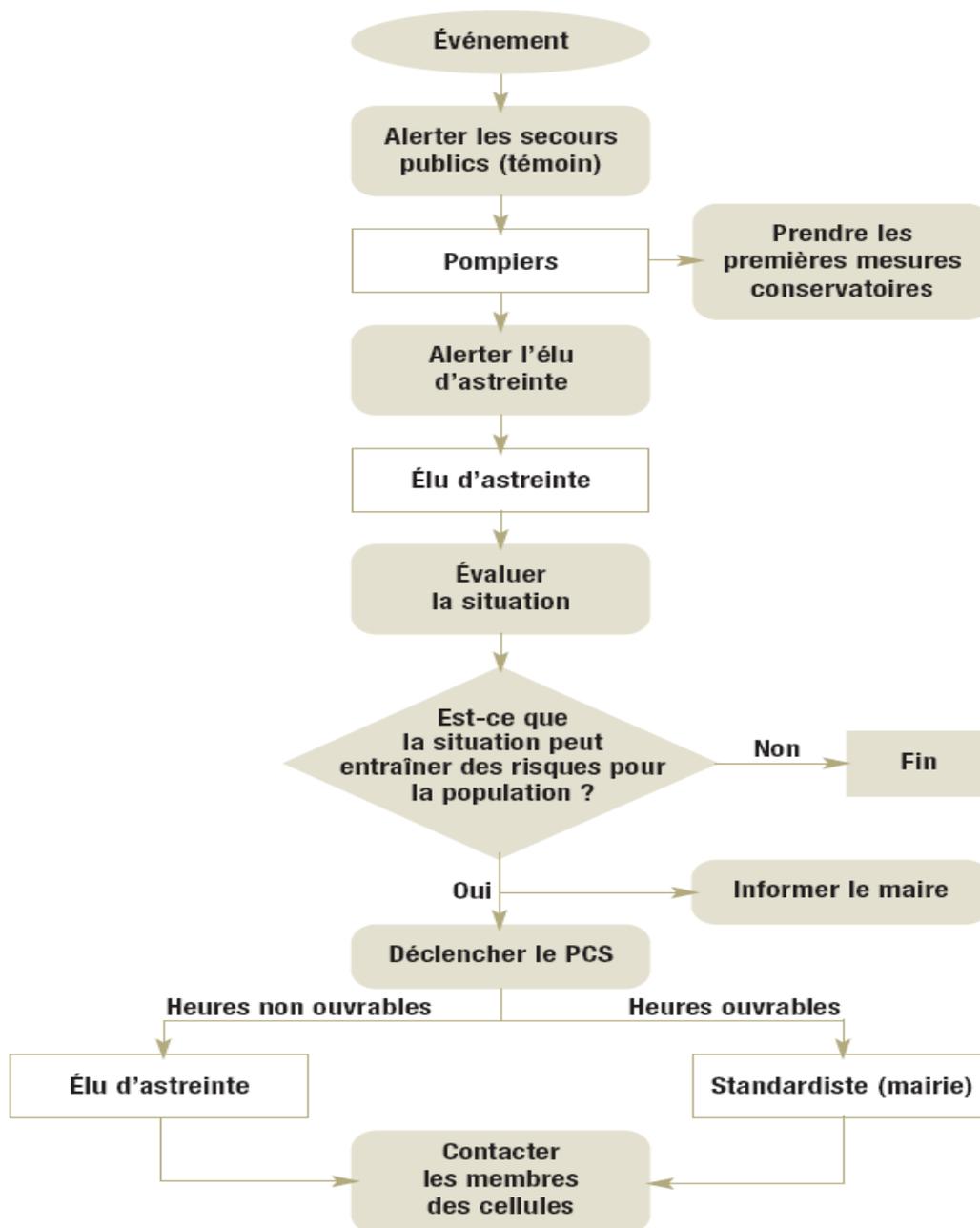
LE PREFET

L'organisation des secours relève du Préfet lorsque :

- Le problème concerne plusieurs communes du département ;
- Le maire ne maîtrise plus les événements, ou fait appel au représentant de l'Etat qui peut être conduit à déclencher un Dispositif Orsec
- Le Préfet ne peut en Alsace Moselle se substituer au Maire en cas d'abstention (article L 2542-1 du code général des collectivités territoriales car article L 2215-1 non applicable en Alsace Moselle)

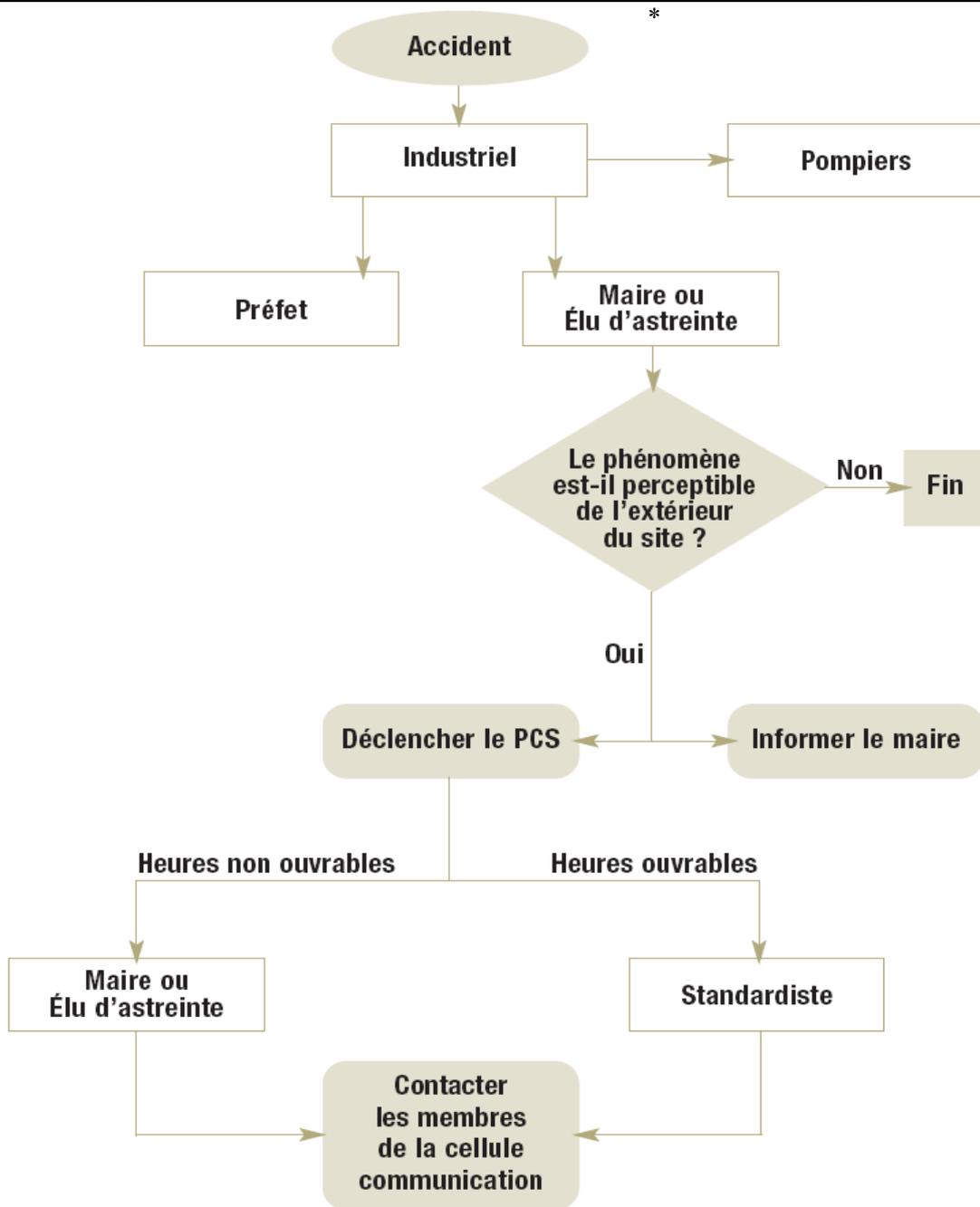
Réquisition des agents

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Schéma d'alerte général	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------



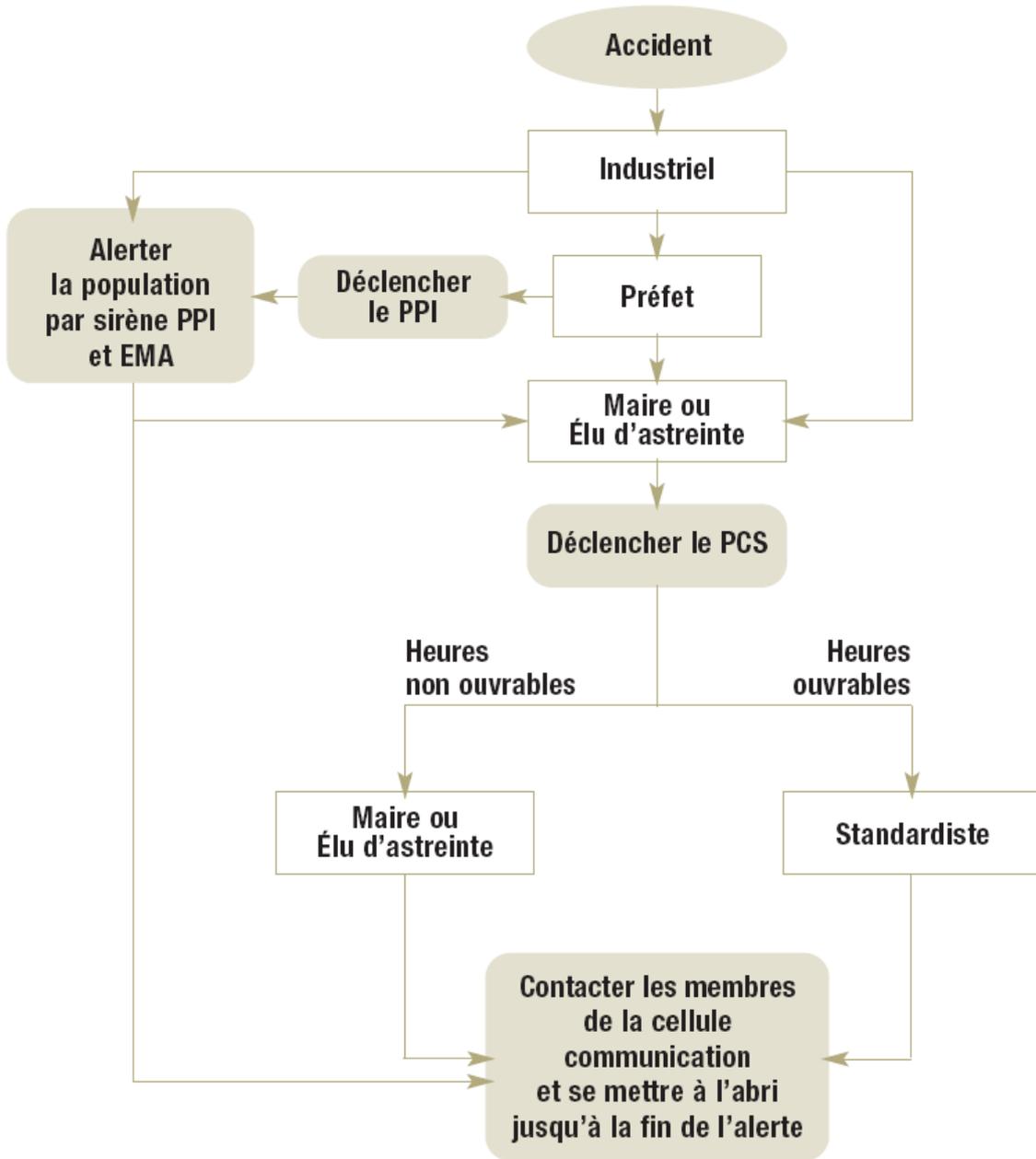
PCS : Plan communal de sauvegarde

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Schéma d'alerte en cas d'accident sur un site chimique	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	---	----------------------------



* POI : Plan d'opération interne. Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en oeuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement

B) DÉCLENCHEMENT DU PPI (ACCIDENT SORTANT DES LIMITES DU SITE)



PPI : Plan Particulier d'Intervention, déclenché par le Préfet, en cas de risque chimique majeur dépassant les limites du site.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Veilles et astreintes	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

→ Des calendriers sont élaborés avec les permanences pour les week-ends, jours fériés et nuits

L'agent communal de permanence alerte :

Veille Plan communal de sauvegarde : noyau dur de l'alerte

Directeur Général des Services : **Jonathan Gradoz**

Directeur des Services Techniques et Urbanisme : **Jean-Michel Rimbert**

Elu délégué à la sécurité : **Gilles Bretzner**

Chef du corps des Sapeurs-Pompiers : **Alain Stahl**

Chef de poste de la Police Municipale : **Christophe Gissinger**

Responsable du service urbanisme : **Emmanuelle Madignier**

Directeur des ressources internes : **Jonathan Gradoz**

Directrice générale en charge de la population : **Laure-Reine Ruch**

Directrice du cabinet du Maire : **Séverine Spicacci**

Cellule Canicule :

Adjoint au Maire chargée de l'action sociale et des aînés :
Sandrine Ackermann-Baums

Responsable du service solidarité :
Christelle Bailly

Responsable des logements et Personnes Agées :
Christophe Gérouille

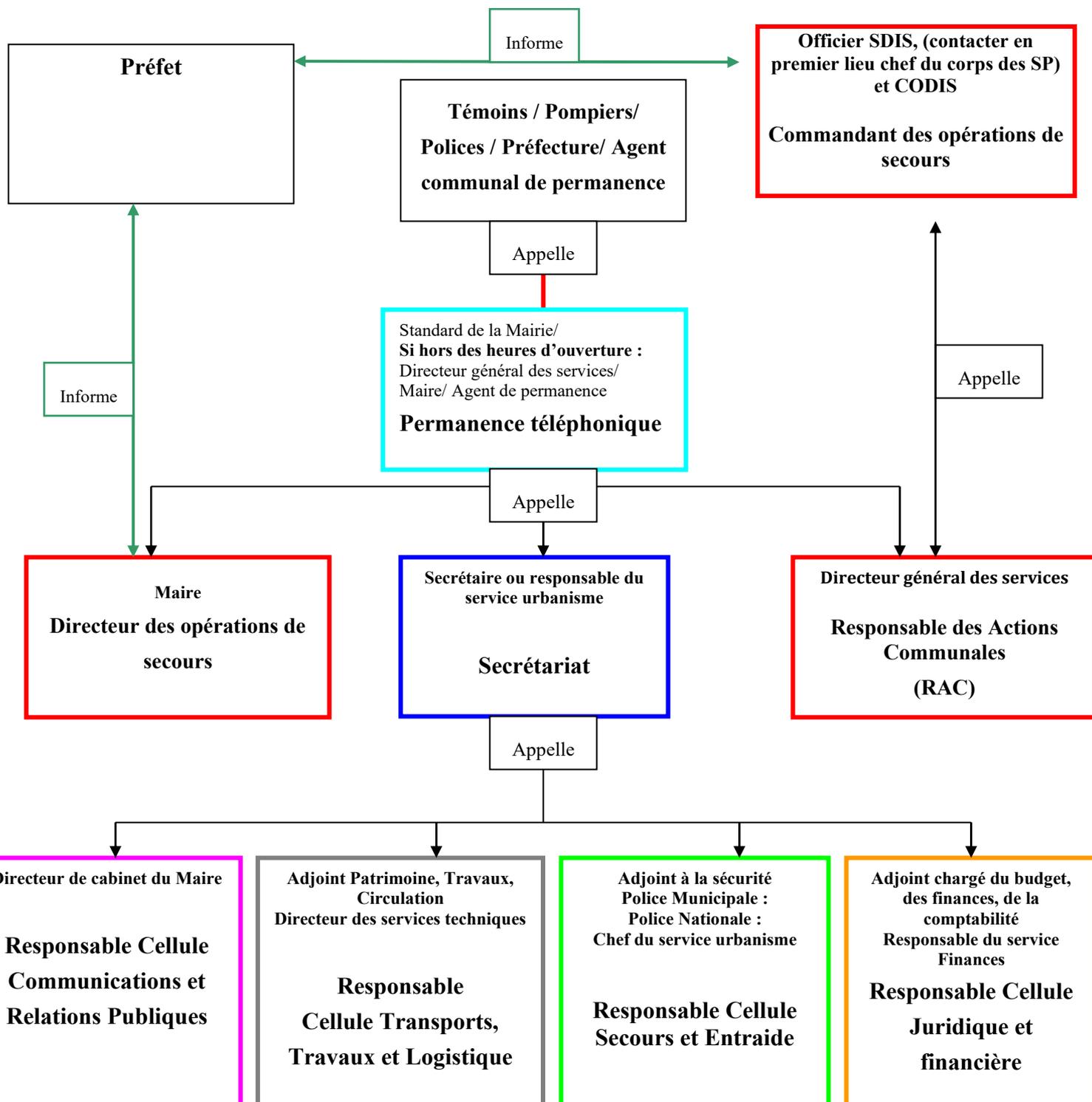
Responsable des travaux service Voirie :
Patrick Bollecker

Responsable du centre technique municipal :
Christophe Scavazza

Centre technique Municipal

Responsable de la participation et politique de proximité du cabinet du Maire :
Séverine Spicacci

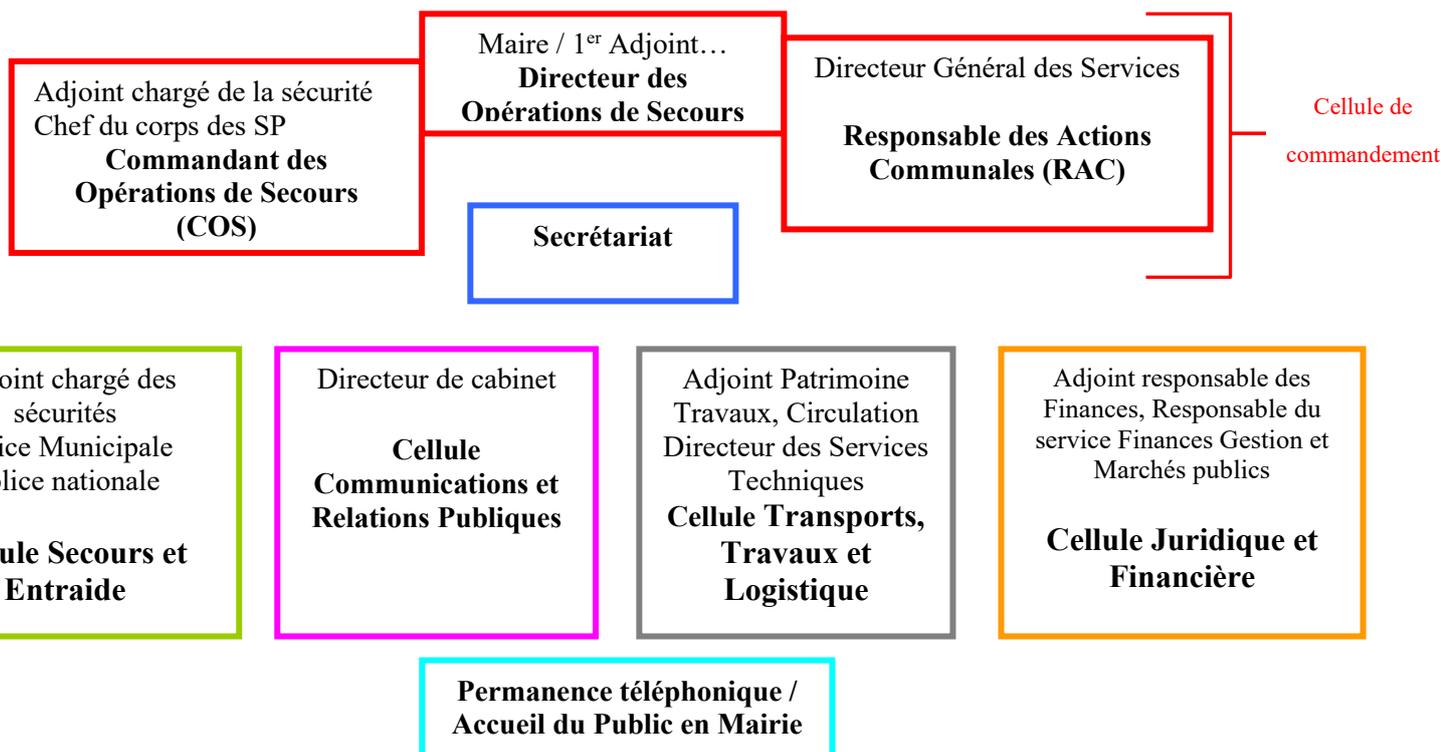
Directrice des centres de loisirs :
Sandra Barbe au Créa

Commune de
KINGERSHEIM**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**
Schéma d'alerte des membres du PCC**FICHE :**
REFLEXE

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Composition du Poste de Commandement Communal (PCC)	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Un maximum de 4-5 cellules est préconisé avec maximum une quinzaine de personnes dans le Poste de Commandement Communal, en accord avec la ville de KINGERSHEIM.

Poste de Commandement Communal



Missions : **Cellule Secours et Entraide :** Assure l'aide aux victimes, Aide à l'évacuation et au logement des sinistrés, Gère les décès, Assure l'informations des ERP...

Cellule Communications et Relations Publiques : Communique vis à vis de la population, Assure les relations avec les médias, établit les communiqués de Presse

Cellule Transports, Travaux et Logistique : Organise le Plan de circulation, Organise l'évacuation et l'hébergement de la population, organise les Centres d'accueil municipaux...

Cellule Juridique et Financière : Evalue les conséquences de la crise, Assiste les victimes dans les démarches administratives

Permanence téléphonique / Accueil du Public en Mairie : Gère les demandes et les questions des Kingersheimois

Secrétariat : Assure la logistique : repas, transmission, Assure un filtre entre le PCC et l'extérieur, Transmet les informations du PCC vers les cellules et inversement entre les réunions, Assure la main courante.

Identité	Fonction	Mission dans le PCC
M. Laurent RICHE	Maire	Directeur des opérations de secours si le Préfet ne l'est pas
Mme Valérie GERRER	Première adjointe au Maire	Suppléante du Directeur des Opérations de Secours
M. Jonathan GRADOZ	Directeur général des services	Responsable des Actions Communales (RAC), Coordination de la cellule de commandement, Réquisition du personnel nécessaire, Assure le pilotage des réunions de crise, fait la synthèse de la situation et la présente au DOS
M. Gilles BRETZNER	Conseiller Municipal Délégué en charge des Sécurités et Préventions	Coordinateur des opérations de secours et du poste de commandement communal,
M. Alain STAHL	Chef de corps local des Sapeurs-Pompiers	Commandant des Opérations de Secours en premier lieu, remplacé par un Officier Sapeur-Pompier, Diffusion de l'alerte sirène et UMDA, Organisation des premiers secours sur place puis coordinateur des opérations de secours avec le Poste de Commandement Communal,
Pas d'Adjoint	Adjoint du chef de corps des Sapeurs Pompiers	Adjoint du Commandant des secours selon la situation

Séverine SPICACCI	Cabinet du Maire	Rédaction des documents de communication à la population ; référent Presse, organisation des points Presse et des partenaires,
Zohra BOURAHLI	Mission information du cabinet du Maire	Elabore les communiqués de Presse, newsletters et SMS, est en relation avec les chargés de communications
Séverine SPICACCI	Mission Démarche participative du cabinet du Maire	Elabore les communiqués de Presse, newsletters et SMS...

Emmanuelle MADIGNIER	Chef du Service Ecologie Urbaine	Assure la logistique des membres du Poste de Commandement Communal (PCC) et du personnel impliqué dans la crise, Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC, Appuie les différents responsables du PCC, Tient à jour la main courante du PCC, Répond aux appels de la ligne directe pour les institutionnels, Information des ERP si besoin
Lydie CHATELAIN	Adjointe administratif	Secrétaire adjointe

Renaud HEBINGER	Responsable des locations de salles	Responsable de la permanence téléphonique
Méghann STEIN	Service accueil de la population	Adjointe à la permanence téléphonique
Méghann STEIN	Service accueil de la population	Accueil des personnes venant aux renseignements en mairie, en relation avec le PCC et le Standard
Pascal GASQUETON	Responsable Service Informatique/ Téléphonie	Mise en place de la permanence téléphonique et rajout des lignes pour les numéros d'urgences, Assure la permanence informatique
Lionel BERTRAND	Adjoint Service Informatique / Téléphonie	Mise en place de la permanence téléphonique et rajout des lignes pour les numéros d'urgences, Assure la permanence informatique

MAJ : 06/08/2024

Jean-Michel RIMBERT	Directeur des Services Techniques municipaux	Effectue la synthèse des causes de l'incident, réfèrent technique du lieu du sinistre, Rend des comptes au PCC sur la situation et trouve des solutions pour un retour à la normal. Mise en relation avec les services et organismes pouvant apporter une aide.
Christophe SCAVAZZA	Technicien référent	Assure le lien entre le PCC et la logistique sur le terrain, organise les équipes techniques (évacuation ou ravitaillement), Organise le ravitaillement en eau et nourriture des acteurs du PCS
Miche CHERAY	Adjoint au Maire, Patrimoine	Elu référent recherche des solutions pour sortir de la crise avec les agents des services techniques
Arnaud ROLLIN	Adjoint au Maire, Travaux, Circulation	Elu référent recherche des solutions pour sortir de la crise avec les agents des services techniques
Astreinte régie eau M2A	Responsable des Travaux Service Eau	Assure le lien entre les gestionnaires de réseaux et le PCC, assure la potabilité de l'eau ou cherche des solutions de remplacement
Patrick BOLLECKER	Responsable des Travaux Service voirie	Assure le lien entre les gestionnaires de réseaux et le PCC

Christophe GISSINGER	Chef de poste Police Municipale	Assure la sécurité et la police municipale, Participation à la diffusion de l'alerte, Assure la protection des biens et des personnes, Régit la circulation.....
Raphaël BRIAND	Référent de la Police Nationale en relation avec la Préfecture	Organisation des renforts (le cas échéant), alerte de la population, aide aux personnes âgées et aux entreprises sinistrées

Karine LE NY	Service scolaire, selon risque si en semaine	Relations avec les responsables des établissements scolaires, périscolaires, extra-scolaires, Information de l'inspection académique
Emmanuelle MADIGNIER	Chef du Service Ecologie Urbaine	Information des ERP si besoin
Sandrine ACKERMANN- BAUMS	Adjoint au Maire chargé de l'action sociale et des aînés	Référent personnes âgées et mesures canicule

Christian BROMBACHER	2^{ème} Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire	Responsable Finances et Réquisitions Elu référent au PCC
Jonathan GRADOZ	Directeur des ressources internes	Elabore les arrêtés de réquisition et analyse le coût actuel du sinistre pour la commune.
Majda HADDACH	Responsable d'unité Marchés Publics	Identifie les problèmes juridiques liés au sinistre, Elabore une stratégie d'aide juridique post crise aux sinistrés...
Sylvie RICHARD	Responsable service finances	Responsable finances

→ Est appelé par la permanence téléphonique et appelle les membres de sa cellule en priorité.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Localisation du Poste de Commandement Communal	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

- Implantation dans la **salle de réunion située au 1^{er} étage, bâtiment A** afin d'être à proximité immédiate de la permanence téléphonique, photocopieurs et matériels informatiques en général.



- Site de repli du Poste de Commandement Communal en cas d'indisponibilité de la mairie.

→ **En priorité, dans les locaux du CREA (présence d'un autocommutateur), de la maison de la citoyenneté, au Hangar, dans la salle Gounod du VDE ou dans le centre de première intervention caserne des sapeurs-pompiers. (Pas d'autocommutateur chez les pompiers)**

- En cas de coupure de courant, le Centre de Première intervention peut fournir un groupe électrogène. D'autres moyens d'éclairage sont disponibles aux ateliers municipaux.

Ces locaux seront dotés des équipements de communication et des moyens matériels suivants :

- mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence (pour les officiels)
- 1 ou 2 télécopieurs (1 en émission/1 en réception)
- des téléphones portables
- 1 ordinateur
- le Plan Communal de Sauvegarde et les cartographies en découlant
- un ensemble de ressources en papeterie (bloc, stylos...)
- prévoir dans la logistique des boissons et de la nourriture

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Activation du Poste de Commandement Communal	FICHE : REFLEXE n°1
-----------------------------------	---	--------------------------------

→ Activer le fichier Plan Communal de Sauvegarde sur intranet avec les numéros de téléphone des personnes à contacter

Sous l'autorité du Maire, le PCC a pour mission de :

En cas d'accident, dès le début des opérations, le Poste de Commandement Communal doit, en liaison avec le responsable local de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- 1 : Faire le point de la situation avec les renseignements communiqués par les premiers secours et déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- 2 : Activer les différentes cellules du PCS impliqués dans la gestion du sinistre
- 3 : Vérifier que tous les responsables des cellules ont bien été alertés et qu'ils ont eu même alerté les membres de leur cellule.
- 4 : Vérifier que tous les membres du PCC se rendent en Mairie dès qu'ils ont eu l'information.
- 5 : Déterminer les actions à mettre en place et coordonner la mise en œuvre des différents services de la commune.
- 6 : Assurer l'information de l'administration préfectorale ainsi que celle de l'inspection académique.
- 7 : Faire diffuser l'alerte à la population.
- 8 : Indiquer et mettre à la disposition des forces de l'ordre et de secours compétentes un local pouvant servir de poste de commandement de terrain ainsi qu'un local de repos si besoin pour les secouristes.
- 9 : Déterminer les actions nécessaires à la sauvegarde des sinistrés (confinement ou évacuation).
- 10 : Faire ouvrir les locaux de restauration et d'accueil communaux si besoin.
- 11 : Répartir les sinistrés dans les différents locaux d'accueil.
- 12 : Faire le recensement du nombre de personnes pouvant être impliquées dans l'accident ou la catastrophe considérée.
- 13 : Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente.
- 14 : Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Action du Maire ou de son représentant	FICHE : ACTION REFLEXE
-----------------------------------	---	---------------------------------------

Au début de l'alerte :

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le Poste de Commandement Communal
- Détermine le type et l'ampleur de l'évènement
- Détermine les risques inhérents de l'évènement (incendie, effondrement de terrain, explosion, intoxication...)
- Détermine si la situation présente des risques immédiats graves pour la population

Si oui : Déclenche le Plan Communal de Sauvegarde

- Alerte le Préfet et les services départementaux

Pendant la crise :

- Se met en liaison avec les services de secours (sapeurs-pompiers, police.) et les services préfectoraux
- Prend les premières mesures conservatoires de mise en sécurité
- Détermine un périmètre de sécurité si besoin
- Détermine si l'évacuation de la population est nécessaire.

Si oui : Transmet l'information à la cellule Transport, Travaux et Logistique / cellule Communications et Relations Publiques

- Détermine et recense les actions déjà en cours
- Prévoit un premier communiqué de Presse une fois que le PCC sera opérationnel
- Fait régulièrement des points sur les actions menées par les différentes cellules

Fin de la crise :

- Décide de la fin de la crise et prend un arrêté de fin de déclenchement du PCS
- Préside la réunion de retours d'expérience

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Responsable des actions communales (RAC)	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	---	----------------------------

Le Directeur Général des Services ou son suppléant doit :

Au début de l'alerte :

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le Poste de Commandement Communal
- Détermine avec le Maire :
 - le type et l'ampleur de l'évènement
 - les risques inhérents de l'évènement (incendie, effondrement de terrain, explosion, intoxication...)
 - si la situation présente des risques immédiats graves pour la population

Si oui :

- Vérifie que les responsables des cellules du PCC alertent les membres de leur cellule et qu'ils se rendent en Mairie
- Vérifie que le Secrétariat organise la logistique de la salle de réunion pour accueillir le PCC
- Organise le Poste de Commandement Communal avec les personnes présentes
- Réquisitionne le personnel nécessaire au sein de la Mairie
- Organise les réunions du Poste de Commandement Communal
- Prévoit des réunions à intervalles réguliers pour informer les membres du PCC de l'évolution de la situation

Pendant la crise :

- Vérifie s'ils sont déjà sur place ainsi que le nombre d'effectif sur place
- Recueille les premières informations venant du terrain auprès du Commandant des opérations de secours
- Détermine les responsables qui seront sur le terrain et avec qui il sera en relation
- Prend les premières mesures conservatoires de mise en sécurité
- Assure la coordination des différentes actions et le retour d'information
- Détermine avec le Maire et les cellules un périmètre de sécurité si besoin
- Détermine si l'évacuation de la population est nécessaire avec le Maire.

Si oui : Transmet l'information à la cellule Transport, Travaux et Logistique / cellule Communications et Relations Publiques

- Fait la synthèse avec les responsables des différentes cellules du PCC des actions en cours et de leur opérationnalité
- Assure que les informations reçues soient retransmises correctement à toutes les cellules
- Détermine les réponses à donner aux questions posées par les appels téléphoniques et par le public

Fin de la crise :

- Informe les responsables des cellules de la fin de la crise et vérifie que l'information est répercutée dans les différentes cellules
- Assiste à la réunion de retours d'expérience présidée par le Maire

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Secrétariat	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le Poste de Commandement Communal
- Organise l'installation du PCC avec le Maire ou son représentant,
- Ouvre le calendrier des événements (main courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

Pendant la crise

- Assure la permanence téléphonique du PCC (répond au numéro d'urgence pour les officiels)
- Assure la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier, ...)
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, ...)
- Appuie les différents responsables du PCC en tant que de besoin
- Assure un filtre entre le PCC et l'extérieur
- Tient à jour la main courante du PCC
- Fait le lien entre le poste de commandement et les différentes cellules de crise amenées à participer
- Organise la logistique des repas et ravitaillement du personnel participant à la gestion de la crise

Fin de la crise

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le Maire et le Rac à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Main courante

MAJ : 06/08/2024

Heure de réception	Source	Informations, Action demandée	Vérification de l'information	Action réalisée	Heure de fin d'action

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Accueil du public à la Mairie	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Au moins **3 personnes (minimum)** sont à prendre parmi le personnel volontaire de la mairie pour l'accueil de la population ou le cas échéant à réquisitionner.

L'accueil de la population doit être situé idéalement à l'accueil de la Mairie dans le bâtiment A ou B selon la situation et le lieu de la permanence téléphonique.

Au début de la crise : le responsable de l'accueil en Mairie

- Est informé de l'alerte
- Informe les membres prévus pour l'accueil
- Se rend au lieu déterminé pour organiser l'accueil du public
- Assure la logistique de l'accueil

Pendant la crise

- Le responsable fait le relais entre le PCC et l'accueil du public pour communiquer des informations communes à tout le monde
- Fait des photocopies des réponses à donner par les personnes réquisitionnées.
- Assure la permanence téléphonique de la Mairie au numéro normal de la Mairie
- Fait la synthèse des questions posées par le public et rend compte au PCC qui déterminera les réponses à donner
- Assure la continuité de la vie en Mairie
- Assure l'accueil du public en mairie et donne les informations prévues par le PCC. Ces informations ne doivent être ni interprétées ni élargies et ne doivent pas se contredire
- Appuie les différents responsables des cellules en cas de besoin
- Donne les besoins de ravitaillement des accueillants à la cellule Travaux, Transports, Logistique
- Donne les numéros d'urgence mis en place à appeler prioritairement pour obtenir les informations sur le sinistre

Fin de la crise

- Reprend ses missions normales pour assurer la continuité de la vie courante
- Participe avec le Maire et le Rac à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Attention : Veillez à avoir les mêmes informations que la permanence téléphonique !

Attention : Ne pas donner d'informations non prévues, ni interpréter les réponses.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Mise en place technique de la permanence téléphonique	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Contacter la **direction régionale (prestataire téléphonique)** afin de donner un nouveau numéro téléphonique pour le standard de crise et le numéro spécial dans la salle de Commandement Communal.

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour organiser l'accueil du public
- L'informaticien met en place au minimum 8 lignes téléphoniques supplémentaires soit 4 TO (1 TO = 2 lignes)
- Téléphone à France Télécom pour ajouter des lignes supplémentaires
- Prévient (prestataire téléphonique) pour mettre en place les lignes sur l'autocommutateur (centrale téléphonique pour mixage)
- Une licence provisoire doit être accordée.
- Un numéro direct est attribué pour le standard de crise.
- Mise en place d'une cascade téléphonique. Ce mécanisme se crée grâce à un logiciel de l'ordinateur de l'informaticien, branché sur l'autocommutateur.
- Le standard téléphonique peut être mis dans le bâtiment A ou B de la Mairie, de préférence sur un seul étage. Si la Mairie est inaccessible, mise en place de la permanence téléphonique au CREA en priorité (présence d'un autocommutateur)
- Si l'autocommutateur est hors service, le prestataire pourra mettre à disposition cet autocommutateur.

Pendant la crise

- Assure le fonctionnement des lignes mises en place et la permanence informatique.
- Gère tout dysfonctionnement possible des lignes téléphoniques et de l'informatique

Fin de la crise

- Prévient l'opérateur de la fin de la crise et les prévient d'enlever les lignes téléphoniques supplémentaires.
- Prévient (prestataire téléphonique) de la fin de la crise
- Prévient les autres personnes contactées de la fin de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Organisation de la permanence téléphonique	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	---	----------------------------

Au moins **6 personnes (minimum), 7 idéalement** sont à prendre parmi le personnel volontaire ou à réquisitionner le cas échéant de la mairie pour l'accueil téléphonique

L'accueil téléphonique doit être situé idéalement sur un seul étage à proximité de la cellule de crise. Le planning des salles doit être consulté afin de trouver le lieu de la permanence téléphonique.

En cas d'accident grave, un ou des psychologues doivent être présents au sein du standard téléphonique afin d'encadrer les accueillants et répondre au téléphone si besoin.

Au début de la crise : le responsable de la permanence téléphonique

- Est informé de l'alerte
- Informe les membres prévus pour la permanence téléphonique ou les réquisitionnés
- Se rend au lieu déterminé pour organiser la permanence téléphonique
- Assure la logistique de la permanence téléphonique

Pendant la crise

- Le responsable fait le relais à échéance régulière au minimum entre le PCC / l'accueil du public et la permanence téléphonique pour communiquer des informations communes à tout le monde
- Fait des photocopies des réponses à donner par les personnes réquisitionnées.
- Assure la permanence téléphonique du numéro d'urgence mis en place
- Donne les informations validées par le PCC par téléphone. Ces informations ne doivent être ni interpréter ni élargies et ne doivent pas se contredire
- Fait la synthèse des questions posées par téléphone et rend compte au PCC qui déterminera les réponses à donner
- N'oublie pas de rappeler les personnes le demandant si des réponses spécifiques sont à déterminer
- Donne les besoins de ravitaillement des permanents téléphoniques à la cellule Travaux, Transports et Logistique
- Donne les numéros d'urgence mis en place par la Préfecture en cas de blessés ou de morts
- Veille à ce que les personnes de la permanence prennent une pose régulièrement
- Organise le standard pour la nuit et pour le week-end selon les volontaires ou les réquisitionnés lors de la phase d'urgence
- Les heures sont à noter directement sur une feuille déjà préremplie
- Met en place un répondeur pour les soirs et les week-ends dans les situations post-urgentes suivant l'évolution de la situation

Fin de la crise

- Met en place un répondeur post-crise pour prévenir la population de la fin de la crise
- Participe avec le Maire et le Rac à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Attention : Ne pas donner d'informations non prévues, ni interpréter les réponses.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Information des familles par la permanence téléphonique	FICHE : REFLEXE
----------------------------------	--	----------------------------

- Obtenir le **recensement des personnes sinistrées et des victimes potentielles** (Partenariat services de secours et préfectoraux)

▪ **Attention !** : Avant de diffuser toutes informations sur les noms des victimes (blessés), obtenir l'accord auprès du Préfet

- **Réaliser une fiche** précise indiquant quelles **informations peut être transmises** aux personnes appelantes et indiquer aux personnes répondant au standard qu'elles ne doivent ni interpréter ni donner plus d'informations.
- Procéder à l'information des familles et des proches en mettant en place un **standard** (numéro dédié, si possible numéro vert) : ne donner que des informations sur la situation générale selon la fiche de renseignements réalisée.
- **En cas de personnes blessées**, la mise en place de cette structure d'information doit se faire en partenariat avec **les services préfectoraux**.
Il est même possible que toutes ces informations ne soient données que par la préfecture.

→ Dans ce cas, donner simplement le numéro d'urgence mis en place par la préfecture et répercuter cette information aux personnes requérantes.

Attention ! Les informations relatives aux personnes décédées ne peuvent être divulguées que par les autorités judiciaires / ou les services de la Préfecture

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Cellule Transports, Travaux, Logistique	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Directeur des services techniques, Adjoint au Maire Patrimoine / Travaux / Circulation

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC et organise sa cellule
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux si besoin (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, véhicules etc...)
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions
- Appelle du CODIS (18) afin de connaître l'inventaire du matériel disponible des sapeurs-pompiers si besoin.
- Assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, nourriture...)
- Mobilise selon les besoins les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)
- Selon la situation, il réunit les personnes compétentes permettant d'avoir des informations sur l'origine du sinistre.
 - Détermine avec eux, les différents scénarios possibles sur l'origine du sinistre et cherche des solutions pour sortir de la crise le plus rapidement possible.
 - Fait la synthèse des informations sur l'origine du sinistre et en rend compte auprès du Poste de Commandement Communal toutes les deux heures.
 - Recense les sites possibles de l'origine du sinistre / pollution et fait des sondages et des analyses si besoin.

En cas d'évacuation : (Cf. Evacuation de la population)

- Active et met en œuvre les centres d'accueil municipaux de la commune
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires, ...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ...)
- Organise le transport collectif des personnes
- Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées

En cas d'inondation

- Obturation des entrées (sacs, carreaux de plâtre, planches de bois...) des centres d'accueils municipaux, et bâtiments communaux,
- Vérification des cuves à combustibles et des cuves sanitaires (fosses à vider, fosses septiques).

En cas de pollution suite à une inondation

- Prévoir des analyses de la pollution
- Prévoir la récupération des animaux morts et leur évacuation vers un service d'équarrissage.

Fin de la crise :

- Informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- Préviens toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

SIVOM	M2A Soléa Service EAU	SUEZ	PRESTATAIRE MAIRIE	EDF Urgence GDF Urgence
--------------	--	-------------	-------------------------------	--

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Cellule Secours et Entraide	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Adjoint au Maire chargé des sécurités, Police Municipale, Pompiers, Responsable du service Jeunesse et Sports, Responsable du service Urbanisme, Environnement

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Alerte les membres de sa cellule
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC

Pendant la crise

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- Informe les établissements suivants : **Lieux publics institutionnels, lieux publics de loisirs, lieux publics accueillant des enfants**
- Recense :
 - . le personnel présent sur les lieux publics sinistrés
 - . le personnel en mission à l'extérieur des lieux
 - . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents.

Et remplit, pour chacun la fiche correspondante (voir ci-après page 39)

- . les personnes isolées / âgées de la commune
- . les personnes sinistrées de la commune
- . les populations saisonnières (gens du voyage, manifestations....)
- Informe : artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- Assure l'information des responsables d'établissement
- Gère la mise en œuvre de toutes mesures concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)
- Assure l'aide aux victimes
- Aide à reloger et à évacuer les victimes
- Assure les informations des ERP
- Cherche des solutions pour transférer les activités des entreprises en zone non sinistrées si possible. (Possibilité de contacter la Chambre de commerce et d'industrie)

Fin de la crise

- - Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- - Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Questionnaire « Lieux publics accueillant des enfants et lieux de loisirs	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

En relation avec Karine Leny pour les écoles.

DATE :

HEURE :

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

- **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (Si possible : identité de la personne désignée :**)

4) Combien de personnes sont présentes ?

5) Combien de personnes rencontrent des difficultés pour se déplacer ?

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

7) Combien y a-t-il d'enfants ?

- **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**
- **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**
- **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des lieux accueillant des enfants	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Plan annexe n°1-A

Liste des écoles de Kingersheim

plan	Nom	Adresses, et coordonnées	Identité du directeur	Horaires d'ouverture	Effectifs scolaires	nbres classes	Présence du PPMS	Secteur d'évacuation
------	-----	--------------------------	-----------------------	----------------------	---------------------	---------------	------------------	----------------------

Ecoles Primaires

1	Groupe scolaire du Centre	97, fbg de Mulhouse,						secteur n°1
2	Ecole Primaire des Perdrix	3 rue des Perdrix,						secteur n°3
3	Ecole primaire du VDE	2, rue Charles Gounod,						secteur n° 2

Ecoles maternelles

4	Ecole maternelle des Tilleuls	12 rue des Tilleuls,						secteur n°5
1	Ecole maternelle Louise Michel	97 fbg de Mulhouse,						secteur n°1
3	Ecole maternelle VDE	2 rue Charles Gounod,						secteur n° 2
2	Ecole maternelle des Perdrix	3 rue des Perdrix,						secteur n°3

Ecoles privés

20	Ecole Montessori	7 rue de Paris,						
----	------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--

Collèges

Plan annexe n°1-A

5	Collège Emile Zola	2 A rue Pierre de Coubertin						secteur n°1
	Collège Joliot-Curie	2 A rue de l'espérance, 68270 Wittenheim,				/		

Cantines/ Péricolaire/ crèches/ garderie de Kingersheim

plan	Nom	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Horaires
3	Site périscolaire du VDE	2 rue Charles Gounod			
1	Périchouette	97 fbg de Mulhouse			
2	Site périscolaire de la Strueth	3 rue des Perdrix			
1	La souris verte	12 rue du Noyer			

Plan annexe n°1-A

Lieux publics de loisirs

plan	Raison sociale	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Activité
6	C.R.E.A	27 rue de Hirschau			Association, organisme socio-culturel et socio-éducatif
6	Médiathèque	27 rue de Hirschau			Bibliothèque
7	Espace Tival	2 place de la Réunion			Salle de spectacle
8	OKIDOK	155 B rue de Richwiller			Parc d'attraction et de loisirs
3	Espace Educatif Gounod	4 Rue Charles Gounod			Salle plurivalente
3	Aire de Jeux	Rue Charles Gounod			Aires de jeux
3	Plaine de Foot	19 rue Charles Gounod			Stade de foot
3	Arboriculteurs	6 Rue Charles Gounod			Verger
9	Cité Jardin	Rue Cité Jardin			Salle + salle quille

10	Salle réunion Fernand Anna	4 rue de l'Oranger			Salle
10	Maison du Foot et du vélo	3 rue de l'Oranger			Salle
5	Hangar	2 rue Pierre de Coubertin			Salle des fêtes
5	Cosec	Rue Pierre de Coubertin			Salle de sport
5	Salle Polyvalente	4 rue Pierre de Coubertin			Salle
2	Salle Plurivalente Strueth	5 rue des Perdrix			Salle
10	Stade Fernand Anna	Rue du Lys			Stade de foot
10	Salle de sport Fernand Anna	Rue du Lys			Salle de sport
11	Foyer Saint Elisabeth	66 rue de Guebwiller			Salle - foyer
12	Aire de Jeux vert village	Rue de Colmar			Aires de jeux
13	Parc des Tilleuls	Rue du Tilleul			Aires de jeux
14	Etang de roses				Etang communal
3	Aire de jeux	Rue de Tulle			Aires de jeux
15	Aires de jeux	Rue du Béarn			Aires de jeux
16	Parc	Rue du Bramont			Aires de jeux
17	Promenade verte	Rue des charmes Rue de Pfastatt Rue du tilleul			Parcours sportif
18	Parc des Gravières	Rue Pierre de Coubertin			Aires de jeux

19	Parcours sportif	Forêt communale Rue Roedlen			Parcours sportif
20	Ecole Montessori (privé)	Rue de Paris			Ecole privé

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Questionnaire « Lieux publics institutionnels »	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

plan annexe n°1-B

En relation avec Madame, Monsieur :

Date : _____ **Heure :** _____

1) Identification du lieu public :

2) Prénom et nom de la personne contactée :

3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

- **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. (Si possible : identité de la personne désignée :)**

4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ? :

5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ? :

6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ? :

7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge :

- **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des lieux institutionnels	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Voir plan : annexe n°1 - B

plan	Bâtiments	Adresse	Téléphone	Personnes présentes dans les locaux
5	Arboriculteurs	6 rue Charles Gounod		
6	Résidence d'artistes (maison bleue)	2 rue d'Illzach		
2	Hangar	4 rue Pierre de Coubertin		
3	Salle de réunion Fernand Anna	4 rue de l'Oranger		
6	Espace Tival	2 place de la Réunion		
6	Maison des Préventions	1 place de la Réunion		
6	Salle de spectacle Tival	2 place de la Réunion		
10	Centre Technique Municipal	11 rue du Château		
11	Presbytère Sainte Elisabeth	66 rue de Guebwiller		
11	Foyer Sainte Elisabeth	66 rue de Guebwiller		
1	Espace Jean Uhl/ Presbytère Saint Adelphe	46 rue de Hirschau		
6	CREA	27 rue de Hirschau		
6	Maison de la Musique	7 rue de Ruelisheim		
12	Mairie A et B	Place de la Libération		
2	Caserne des Pompiers Marius Fischer	35 rue de Pfastatt		
6	Maison de la Citoyenneté	18 rue de Ruelisheim		
5	Salle Pluri VDE	10 rue Charles Gounod		
6	Epicerie solidaire	rue d'Illzach		
3	Maison du foot et du vélo	3 rue de l'Oranger		
6	Foyer Saint Adelphe	Rue de Hirschau		
6	Sheds	2 A rue d'Illzach		

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Questionnaire Entreprises	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

DATE :**HEURE :**

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

- **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

(si possible : identité de la personne désignée :)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

- **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**

→ Liste des entreprises de la ville de Kingersheim en page 89

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Population isolée ou identifiée à risque	FICHE : INFORMATION
-----------------------------------	--	--------------------------------

A contacter en priorité :

- **Liste de la population identifiée à risque**

La population isolée ou identifiée regroupe les personnes âgées ainsi que les personnes dialysées ou ayant de graves problèmes de santé.

Les femmes enceintes et enfants en bas âges ne sont pas recensés mais doivent être considérés comme prioritaire également.

Liste des personnes isolées :

Liste des personnes isolées sur la commune : Christophe Gerouille

Résidence de l'Amitié (Home de personnes âgées) : 11 rue du Noyer et 81 bis fbg de Mulhouse

Habitat de Haute Alsace

Directeur de l'agence de Lutterbach M. Paulo Monteiro

Résidence Amaelles-les-Dahlia : 85 rue Claude Debussy

Gérante animatrice Mme Isabelle Giorgiani

Agence de Mulhouse

EHPAD Les Violettes : 22 fbg de Mulhouse / Directrice Mme Laëtitia WOOG

Résidence l'Organdi : 20 rue du Noyer / Directrice Mme Madeleine Heitz

Résidence le Phénix : 2 rue Adrien Zeller

Mme Hind Kanoun

Mme Jessica Feder, cheffe de service CLA68, directrice des soins

- **Liste des entreprises / organisme à contacter en cas de pollution de l'eau :**

- Aquarium
- Boulangers
- Cantines (écoles, périscolaire...)
- Commerces alimentaires
- Résidences seniors, EHPAD et résidence le Phenix
- Infirmières
- Inspection académique
- Kinésithérapeutes
- Laboratoires
- Médecins et dentistes
- Pharmaciens
- Restaurants / Bars
- Société de BTP
- Vétérinaires
- Coiffeurs

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Population permanente et saisonnière	FICHE : INFORMATION
-----------------------------------	---	--------------------------------

- Identification de la population permanente : Recensement en 2023

Nombre total de logements par secteur sur la commune : ~ **7 021**

Cartographie plan circuit d'alerte de la population (distribution de tract)

- Identification de la population saisonnière.

- Liste location B&B

Nom	Adresse tourisme	Nom propriétaire	Adresse propriétaire	Téléphone

- Identification des activités touristiques sur la commune de Kingersheim, des manifestations et fêtes de village.

→ Identification par le service C.E.D.A (Culture et Evènement Dynamique Associative) M. Renaud Ebinger , et le service communication Mme Séverine Spicacci pour connaître les dates et l'organisation des manifestations sur le territoire de Kingersheim.

- Identification de la population non sédentaire des gens du voyage : ne pas oublier de les informer également ainsi que les visiteurs de la « Voie Médiane »

. aire d'accueil des gens du voyage rue de la Griotte

. Contact M2A Service Habitat

. visiteurs Voie Médiane : ils seront alertés selon les mêmes modalités que les autres habitants du quartier.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Cellule Juridique et Financière	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le Poste de Commandement Communal
- Organise l'installation de sa cellule

Pendant la crise

- Évalue les conséquences de la crise pour la ville
- Assiste les victimes dans leurs démarches lors de la crise
- Rédige les arrêtés municipaux de déclenchement du PCS
- Rédige les arrêtés d'interdiction de circulation
- Rédige les arrêtés de réquisition : Ne peuvent être réquisitionnés par le Maire que les biens privés présents sur sa commune. (Financement des réquisitions : Article 27 et 28 de la loi de modernisation de la Sécurité civile)

Fin de la crise

- Assiste les victimes dans leurs démarches administratives post-crise
- Participe avec le Maire et le Responsable des actions communales à la réunion de « débriefing ».

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Modalités et frais de réquisition	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Selon l'article 27 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, n° 2004-811, les dépenses directement imputables aux opérations de secours (article L1424-2 du CGCT) sont prises en charge par le service départemental d'incendie et de secours.

La commune ne pourvoit qu'aux dépenses relatives aux besoins immédiats des populations (relogement, ravitaillement...)

L'Etat prend uniquement en charge les dépenses afférentes à l'engagement des moyens publics et privés extérieur au département lorsqu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'Etat. L'Etat couvre les dépenses relatives à l'intervention de ses moyens ainsi que celles afférentes à l'ensemble des moyens mobilisés au profit d'un Etat étranger.

L'article 28 de la même loi de modernisation de la sécurité civile dispose que le Maire peut réquisitionner les moyens nécessaires aux secours dans les conditions prévues à l'article L.2215-1 du CGCT.

La commune doit, « dans le délai d'un mois à compter de la demande qui lui est adressée, de verser à la personne requise (...) une provision proportionnée à l'importance du dommage subi du fait des actes exécuté dans le cadre de la réquisition ». Par la suite, en cas d'aggravation du dommage, la commune est tenue de présenter à la personne requise une offre d'indemnisation. Cette offre est présentée dans un délai de trois mois à compter du jour où la collectivité reçoit de la personne requise la justification de ses préjudices.

Selon l'article L 2215-1 du CGCT, « La rétribution doit uniquement compenser les frais matériels, directs et certains résultant de l'application de l'arrêté de réquisition. Dans le cas d'une réquisition adressée à une entreprise, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies à la clientèle, le montant de la rétribution est calculé d'après le prix commercial normal et licite de la prestation. »

PB : En Alsace Moselle, l'article L 2215-1 du CGCT n'est pas applicable selon L2542-1 du CGCT

Commune de KINGERSHEIM	<u>Arrêté portant réquisition des moyens d'entreprises privées, N°</u>	FICHE : ARRETE
-----------------------------------	---	---------------------------

Le Maire.....

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2542-4 et L. 2542-2, relatif aux pouvoirs de police du Maire en Alsace Moselle et L 2212-2 du CGCT
- Vu l'arrêté n° portant mise en œuvre du Plan communal de Sauvegarde et réquisition du personnel
- Vu l'urgence de la situation ¹ (à détailler)

Considérant :

- que pour assurer aussi rapidement que possible le retour à une situation normale, il est nécessaire de disposer de moyens matériels et humains complémentaires à ceux mis en œuvre par la Ville de Kingersheim

Arrêté

Article 1^{er} : Il est prescrit aux directeurs des sociétés suivantes.

Localisées à

- ² d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de
pour effectuer la mission qui lui sera confiée
- de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant ³
- et de le faire mettre en place à ⁴ainsi que le personnel correspondant pour participer aux travaux de

L'entreprise prestataire sera indemnisée selon les articles 27 et 28 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Cette indemnisation compensera les frais matériels, directs et certains résultant de l'application du présent arrêté. Elle sera calculée d'après le prix commercial normal et licite de la prestation.

Article 2 : A cet effet, le personnel des entreprises visées à l'article 1 ci-dessus recevra les instructions nécessaires des représentants qualifiés de la Ville de Kingersheim quant à la nature des moyens souhaités, les lieux, date et heures d'intervention, la nature des missions à effectuer.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet dès signature et notification par tous les moyens aux intéressés. Il reste valable jusqu'à levée de la mesure de réquisition, cette levée pouvant être partielle.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de tout intéressé, et dont ampliation sera adressée

- à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin s/c de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse,
- à Monsieur le Procureur de la République,
- à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- à Monsieur le Colonel Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Kingersheim le

Laurent Riche

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Indiquer le lieu précis.

³ Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.

⁴ Indiquer le lieu précis.

Attention : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.

Commune de KINGERSHEIM	Arrêté de mise en place d'un périmètre de sécurité	FICHE : ARRETE
-----------------------------------	---	---------------------------

Arrêté de mise en place d'un périmètre de sécurité N°

Le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2 et L2542-4, relatif aux pouvoirs de police du Maire en Alsace Moselle et L 2212-2 du CGCT;
- L'arrêté du.....portant mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde de Kingersheim

Considérant :

- que la situation exceptionnelle de la commune (expliciter la situation d'urgence justifiant la mise en place d'un périmètre de sécurité et le cas échéant l'évacuation des habitants)

.....

- qu'il importe en conséquence de limiter l'accès à la zone sinistrée et d'ordonner l'évacuation des habitants

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

Article 1^{er} : Un périmètre de sécurité délimité par les ruesest mis en place à compter du (date) à(heure).

Article 2 : Il est interdit à toute personne à l'exception des personnels de secours ou des personnes dûment autorisées de pénétrer à l'intérieur du périmètre de sécurité défini à l'article 1^{er}.

Article 3 : Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux personnes domiciliées dans la zone définie à l'article 1^{er} de quitter leur domicile et de se rendre dans les lieux suivants où la Ville de Kingersheim assurera leur prise en charge :

Pour les personnes dépendantes, les services de secours procéderont à leur évacuation de toute urgence.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dans ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin s/c de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Colonel Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Fait à Kingersheim, le

Laurent Riche

A noter que si les personnes ne souhaitent pas quitter leur domicile, le Maire ne peut les y obliger.

Commune de KINGERSHEIM	Arrêté de levée d'un périmètre de sécurité	FICHE : ARRETE
----------------------------------	---	---------------------------

Arrêté de levée d'un périmètre de sécurité N°

Le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2 et L2542-4, relatif aux pouvoirs de police du Maire en Alsace Moselle et L 2212-2 du CGCT;
- L'arrêté du.....portant mise en œuvre du Plan communal de sauvegarde de Kingersheim
- l'arrêté duportant mise en place d'un périmètre de sécurité

Considérant :

- que la situation d'urgence qui a justifié la mise en place d'un périmètre de sécurité a cessé
- qu'il importe en conséquence de lever le périmètre de sécurité

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE :

Article 1 : Le périmètre de sécurité mis en place par l'arrêté du est levé à compter du (date) à (heure).

Article 2 : L'accès à la zone sinistrée est possible à compter de ce jour. Les habitants sont autorisés à regagner leur domicile.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Haut-Rhin s/c de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Colonel Commandant du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Fait à Kingersheim, le

Laurent Riche

Evacuation de la population



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE En cas d'évacuation de la population aux centres d'accueil municipaux (CAM)	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Voir Annexe n°1-B

Assurée par la cellule Transports, Travaux et Logistique avec l'aide de la cellule Secours et Entraide page 23, sous la direction d'un responsable chargé de l'évacuation de la population le cas échéant.

- Etudier tous les cas de figure qui peuvent conduire à cette décision et les solutions parallèles.
- **Si cette solution est retenue, il convient de la faire valider par les services préfectoraux et de secours.**

Comment procéder :

1 - Sectoriser les zones à évacuer :

- Déterminer les secteurs pouvant être touchés et nécessitant l'évacuation,
- Découper la commune en petits segments (hameau, quartier..),
- Identifier la population : nombre de personnes, population sensible ou non autonome...
- Diviser les secteurs regroupant un nombre trop important de personne
- Hiérarchiser les secteurs les plus menacés en priorité et les derniers touchés à la fin

2 - Mettre en place des points de rassemblement : objectif : regrouper les personnes dans un lieu facilement identifiable où des moyens de transports vont être acheminés

- Permet aux personnes du secteur de savoir où se rendre dès lors qu'elles ont eu l'ordre d'évacuation
- Nécessite une bonne information préventive de la population
- Matérialisation des points de rassemblement par des panneaux rigides et pérennes
- Vérification que ces points soient facilement desservis (abris bus ...)

3 - Anticiper la manœuvre en réalisant des cartes avec itinéraires d'évacuation

Pour chaque secteur, une carte précise est élaborée. Indication sur la carte

- Des carrefours à boucler,
- Du sens de circulation pour l'évacuation (préférer, autant que possible, des voies à sens unique pour plus de fluidité du trafic),
- Des points de rassemblement,
- Des lieux d'accueil.

4 - Préparation des moyens de transports collectifs

- Prévoir et mobiliser des moyens de transports nécessaires et conséquents vers les centres d'accueil municipaux
- Les acheminer vers les points de rassemblement

5 - Baliser l'itinéraire d'évacuation

MAJ : 06/08/2024

- Baliser le trajet à emprunter pour les personnes ne souhaitant pas prendre les moyens de transport mis à disposition par la commune. Ne pas emprunter des routes à circulation difficile.

6 - Diffuser un message d'information de préparation à l'évacuation puis celui d'évacuation

- A l'aide des moyens adaptés (EMA [Ensemble Mobile d'Alerte], SMS, ...), diffuser, zone par zone, l'information correspondante. L'ordre de diffusion de cette alerte aura obligatoirement été donné par le directeur des opérations de secours (Maire) et ne doit absolument pas être anticipé.

Cette diffusion, doit idéalement, et si la cinétique de l'événement le permet, se faire en deux temps :

- **une première information de préparation à l'évacuation** : on informe les personnes de la situation et on leur demande de préparer les affaires strictement nécessaires (papiers, un peu d'argent, médicaments),
- **une seconde d'ordre d'évacuation** : le message doit préciser les modalités pratiques succinctement (évacuation à pied, vers le point de regroupement, vers quel lieu...).

7 - Protéger les zones évacuées

- Mettre en place un dispositif de protection des secteurs évacués si la cinétique de l'évènement le permet.
- Possibilité de faire appel à des sociétés de gardiennage
- Si le phénomène met en danger ce personnel, ne pas les envoyer sur ces secteurs

8 - Si possible, recenser les noms des personnes évacuées

- Identification des personnes évacuées par les personnes du centre d'accueil municipal

9 - S'assurer de l'achèvement total de l'évacuation

- Prévoir des moyens de vérification que les secteurs ont bien été évacués par :
 - le porte à porte (très difficile pour les événements à cinétique rapide ou les secteurs très vastes ou très habités),
 - la diffusion d'un nouveau message par EMA indiquant que si une personne n'a pas encore quitté son logement, elle doit se signaler immédiatement car le danger est imminent,
 - l'interrogation des voisins peut aussi être utilisée (tel voisin est en vacances, il est inutile d'aller vérifier chez lui...),

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des centres d'accueil municipaux (CAM)	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	---	----------------------------

voir plan Annexe n°1-B

plan	Nom du CAM	Adresse	N° de téléphone	Plan de salle	Nombre de personnes pouvant être accueillies	Aux normes parasismique
1	Centre Technique Municipal PC Logistique	Rue du Château				
2	Hangar	2 Rue Pierre de Coubertin				
2	Cosec	4 rue Pierre de Coubertin				
2	Complexe sportif	4 rue Pierre de Coubertin				
3	Salle de sport Fernand Anna + Salle de réunion	Rue du Lys /de l'Oranger				
4	Salle plurivalente Strueth	5 rue des Perdrix				
5	Salle sport Gounod	4 rue Charles Gounod				
6	Espace Tival	2 place de la Réunion				
7	Salle Cité Jardin	Cité jardin				
5	Salle plurivalente VDE	2 Rue Charles Gounod				
6	Maison de la Citoyenneté	18 rue de Ruelisheim				
6	Résidences d'artistes Maison bleue	2 rue d'Illzach				
6	CREA	27 rue de Hirschau				
6	Les Sheds	2A rue d'Illzach				
3	Maison du Foot et du Vélo	3 rue de l'Oranger				
2	Caserne Pompiers (salle de réunion)	35 rue de Pfastatt				
6	Maison des Préventions					

plan	Nom du CAM	Adresses, et coordonnées	directeur	Nombre d'élèves	Nombre de classes
8	Groupe scolaire du Centre	97 fbg de Mulhouse			
4	Ecole Primaire des Perdrix	5 rue des Perdrix			
5	Ecole primaire du VDE	2 rue Charles Gounod			
9	Ecole maternelle des Tilleuls	12 rue des Tilleuls			
8	Ecole maternelle Louise Michel	97 fbg de Mulhouse			
5	Ecole maternelle VDE	2 rue Charles Gounod			
4	Ecole maternelle des Perdrix	3 rue des Perdrix			
2	Collège Emile Zola	30 rue de Pfastatt			
	Collège Joliot-Curie	2 A rue de l'espérance 68274 Wittenheim			

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Sectorisation des Centres d'Accueil Municipaux	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	---	----------------------------

Voir plan : **Annexe n°1-C**

Evacuation de la population aux centres d'accueil municipaux

Secteur 1 - Centre : Espace Tival, salle polyvalente, complexe omnisport, Hangar, écoles du Centre, Maison de la Citoyenneté

Secteur 2 - Béarn : Groupe scolaire VDE, salle Gounod, salle de sports Fernand Anna

Secteur 3 - Strueth : Ecoles élémentaires/ maternelle des Perdrix, école maternelle du Tilleul, salle Plurivalente de la Strueth

Secteur 4 – Vert Village : Groupe scolaire VDE, salle Gounod, salle de sport Fernand Anna

Secteur 5 – Croix Marie : Espace Tival, salle polyvalente et Cosec, Hangar, écoles du centre

Secteur 6 – Kaligone : Salle Fernand Anna (rue de l'Oranger)

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Organisation de l'accueil, hébergement ravitaillement	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Objectifs des membres de la cellule logistique :

- Prendre en charge les personnes évacuées,
- Prévoir leur hébergement et leur nourriture,
- Réconforter ces personnes,
- Recenser le nombre de personnes évacuées
- Rendre compte au Maire de la situation.

Comment :

- Choisir les centres d'accueil les mieux adaptés à la situation (plus ou moins proches du lieu du sinistre selon la situation)
- Ouvrir les centres d'accueil et prévoir une équipe d'accueil
- Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes déplacées
- Prévoir un certain nombre de techniciens référents avec leur n° de portable, par site, selon le nombre de personnes sinistrées devant être accueillies
- Organisation de l'accueil des personnes sinistrées ainsi que leur confort et leur ravitaillement. (Des lits de camps ou des tapis de sols devront être prévus notamment : demander à la Préfecture/ militaires...)
- Prévoir dans tous les centres d'accueil municipaux une pièce servant d'infirmierie et d'aide psychologique. Un médecin / infirmière / psychologue devront être présents sur place et assister les personnes en difficultés.
- Les animaux domestiques sont acceptés dans les centres d'accueil municipaux pour les évacuations de plus d'une demi-journée
Si l'évacuation est prévue pour moins d'une demi-journée, les animaux domestiques doivent être gardés chez leur propriétaire.
Lorsque l'évacuation dure moins d'une demi-journée et que les propriétaires les amènent avec eux, un local spécifique devra leur être mis à disposition ainsi qu'un gardien.
Si les animaux sont restés chez leur propriétaire et que l'évacuation dure plus d'une demi-journée, une tournée de nourrissage devra être prévue.

(Des mesures d'hébergement à long terme peuvent être nécessaires en lien avec les organismes suivants :

- logements H.L.M.,
- logements privés,
- services sociaux,
- agences immobilières,
- autres...)

Pour l'organisation de l'accueil, il faut :

	Moyens humains	Moyens matériels
Aspect administratif	Secrétariat pour l'accueil et l'orientation	Ordinateur, fiches avec cases vides (nom, âge, régime alimentaire...), stylos, radio, téléphone
Aspect matériel	Personnel technique communal	Chaises, couvertures, tapis de sol, matériel de fléchage et de balisage
Aspect psychologique et médical	Assistante sociale, assistante maternelle, secouristes, médecin psychologue, infirmière	Moyens d'affichage, matériel pour délimiter des espaces confidentiels (pour les médecins et psychologues), jeux pour les enfants

- Orienter les personnes qui ne peuvent se reloger par elles-mêmes vers des centres d'hébergement transitoire

Volet à considérer	Priorités des missions	Actions à mener
Logement	Regrouper dans un lieu abrité et hors zone exposée	Ouvrir un gymnase, une salle des fêtes...
	Assurer le confort transitoire des personnes	Mettre le chauffage, la lumière, mise à disposition de douches, WC (à nettoyer régulièrement)
	Permettre aux personnes de se reposer si la situation risque de durer quelques heures	Mettre à disposition des moyens de repos de fortune (tapis de gymnastique, couvertures...)
	S'occuper plus particulièrement des personnes sensibles (femmes enceintes, personnes âgées, enfants en bas âges)	Prévoir un lieu de change pour les enfants en bas âges, un poste médical pour les femmes enceintes et les personnes âgées.
Habillement	Fournir des vêtements de première urgence surtout si l'évacuation a eu lieu en pleine nuit ou s'il fait froid	Contacter une association caritative
Ravitaillement	Assurer l'alimentation de première urgence	Fournir, alimentation pour enfants en bas âge (biberons, lait, petit pots...) eau, boisson chaude, biscuit, sucre
	Ravitailer les personnes relogées si l'heure des repas approche	Questionner les familles sur les allergies alimentaires ou les régimes particuliers. Préparer un repas, même sommaire (sandwichs)

Rôle de l'équipe d'accueil :

- Accueillir les personnes et les recenser au moment de leur entrée dans le centre
- Transmettre régulièrement au Maire un bilan du nombre de personnes accueillies et faire remonter tout signalement de personnes disparues

Rôle du reste de l'équipe du centre d'accueil

- Organiser la distribution de boissons chaudes dans un premier temps puis de repas
- Prévoir des biberons, petits pots... et des changes pour les enfants en bas âge
- Prévoir une assistance pour les personnes isolées ne pouvant se suffire à elles-mêmes (personnes âgées, personnes invalides, enfants, personnes handicapées...)
- Demander si possible de l'aide à la Croix Rouge locale ou à l'armée du Salut, aux associations qui ont l'habitude de gérer ce genre de crise. (Cf. liste des associations de la commune).
- Prévoir une équipe médicale
- Assurer les premiers soins aux victimes et évacuer vers les centres médicaux les blessés graves nécessitant des soins plus importants

Pour les habitants des zones sinistrées restant dans leur maison, il convient de prévoir tous les services permettant la continuité de la vie courante :

- ravitaillement,
- apport d'énergie pour le chauffage et les appareils à cuisson (gaz, bois),
- assistance sanitaire,
- ramassage des ordures ménagères
- S'il y a une inondation, après la décrue, prévoir les bennes nécessaires pour le ramassage des encombrants, matériaux et mobiliers détériorés par l'inondation.

NB. Concernant les centres d'accueil municipaux, les classeurs des plans des bâtiments communaux sont disponibles au service patrimoine.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Hébergements possibles en dehors des CAM	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Raison sociale	Adresse	Identité de l'exploitant	Tel Professionnel	Nombre de personnes pouvant être accueillies
Hôtel B&B	13 B rue Griotte			

→ Possibilité d'hébergement chez les bénévoles se recensant lors du sinistre à la Mairie.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Répondre aux besoins en eau potable et en nourriture	FICHE : REFLEXE
----------------------------------	---	----------------------------

Il faut :

- Assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture des personnes évacuées et hébergées au sein de la commune
- Assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture des services de secours et des personnes dans les différents centres d'accueil municipaux

Au début de la crise

- Recenser les personnes accueillies aux CAM
- **Appeler les lieux de stockage** et de fabrication de denrées alimentaires afin de connaître l'état de leurs stocks (magasins de grande distribution, épiceries, boulangeries, cantines collectives, restaurants interentreprises, centre de stockage.)
- Possibilité de réquisitionner les produits (demander à la cellule Juridique Financière)
- **Acheminer les produits** vers les lieux de consommation par les moyens de la cellule logistique ou les faire livrer si le fournisseur possède une structure le permettant.
- **S'assurer de la potabilité de l'eau, si non** : faire acheminer des bouteilles d'eau minérales depuis les points de stockage.

Aliments prioritaires :

- Pain
- Eau
- Café, thé, lait
- Sucre
- Pâtes, riz
- Biberons, petits pots pour bébés

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Point d'embouteillage d'eau	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Ravitaillement en eau :

Raison sociale	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	marque
SA Source Valon	Route de Muhlbach 68380 Metzeral			Cristaline
Grandes Sources de Wattwiller	2 rue de Guebwiller 68700 Wattwiller			Wattwiller
Eaux Minérales de Ribeauvillé	48 route de Bergheim 68150 Ribeauvillé			Carola
SEM des Sources de Soultzmatt	5 avenue Nessel 68570 Soultzmatt			Soultzmatt

Commerce de la commune

E. LECLERC	45 rue d'Illzach 68260 Kingerhseim			diverses
LIDL	118 fbg de Mulhouse 68260 Kingerheim			diverses
CARREFOUR EXPRESSE	72 fbg de Mulhouse 68260 Kingersheim			diverses
ALDI	12 rue de la Griotte 68260 Kingersheim			diverses

Alerte de la Population



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Cellule Communications et Relations Publiques	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

Le Cabinet (Directrice de Cabinet, Membres du Cabinet)

Ne pas faire de point Presse avant que le Poste de Commandement soit en place et qu'il ait analysé la situation et les actions à mener.

Faire un point presse de manière régulière (par exemple toutes les 6 heures).

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- Prend les codes d'accès au site Internet de la Ville / à la page Facebook de la Ville
- Récupère le listing des contacts radios/Presses et télés auprès du Cabinet

Pendant la crise

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- Assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- Supervise la rédaction, la conception et la réalisation des documents d'information de la population
- Apprécie la pertinence du choix des prestataires pour imprimer les tracts
- Assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias de la gestion de la crise au sein de la commune.
- Informe la population de l'évolution de la situation par l'intermédiaire des médias
- Contrôle les informations fournies
- Recueille les faits par l'intermédiaire du PCC
- Elabore des communiqués de Presse
- Fait valider le texte par le Maire ou son adjoint et le Responsable des Actions Communales (RAC).
- Distribution des tracts de préférence par des personnes impliquées pour plus d'efficacité (Élus, bénévoles, personnels de la Mairie...)

Fin de la crise

- Assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la fin de la gestion de la crise au sein de la commune.

Attention ! Seul le Maire doit s'adresser à la presse en cas de crise touchant uniquement la commune. En cas de déclenchement d'un Plan départemental de Secours, seul le Préfet peut s'adresser aux médias, ou le Maire à partir des éléments communiqués par la Préfecture.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Moyens d’alerte de la population	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	---	----------------------------

Objectifs:

- Informer la population de la survenue d’une crise
- Informer la population de la nature de la crise
- Informer la population du comportement qu’elle doit adopter

Comment ?

- SMS
- Newsletters
- Alerte et/ou actualités page d’accueil site Internet
- Page Facebook Ville
- Tracts
- Radios
- Télés
- Communiqués de presse
- Affichage lieux publics
- Bouche à oreille
- Sirène (localisation : sur le bâtiment A de la mairie, déclenchement par bouton manuel par l’agent communal de permanence)

Les alertes, actualités site et Facebook, les newsletters et SMS peuvent être envoyés depuis n’importe quel ordinateur, cependant, il faut se munir des codes d’accès (Zohra Bourahli, Sabrina Belkercha, Séverine Spicacci).

Composition du message d’alerte:

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l’accident ou de la situation
- Consignes de sécurité à suivre
- Moyens de se tenir informé de l’évolution de la situation
- S’il s’agit d’une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d’affaires personnelles dont papiers d’identité, vêtements chauds, etc...

NB : Il doit être concis et objectif

(Ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Composition des messages d'alerte	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des imprimeries de la zone Mulhousienne (tracts)	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Liste non exhaustive

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles
Service Pré Presse	Mairie	
Imprimerie Manupa	40 rue Jacques Mugnier 68200 Mulhouse	
Agence Cactus	8 rue des Cailles 68270 Ruelisheim	
Imprimerie Im'Serson	5 rue du Ried 68270 Wittenheim	
AZ Imprimerie	8 rue de l'Ill 68350 Brunstatt-Didenheim	

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Distribution des tracts à Kingersheim	FICHE : REFLEXE
-----------------------------------	--	----------------------------

- Une fois le contenu du tract écrit, celui-ci doit être reproduit en plusieurs exemplaires afin d'être distribué sur toute la ville de Kingersheim.
- Ces documents doivent être reproduits au nombre de 6000 à 7000 exemplaires, sachant que sur la ville de Kingersheim, 5850 foyers sont dénombrés mais qu'il faut une large marge pour parer à des situations particulières dans l'urgence.
- L'entreprise de reproduction sera déterminée par le responsable de la cellule Relations Publiques et Communications ainsi que l'entreprise de distribution des tracts.
- Si aucune entreprise ne peut distribuer ces tracts, les agents communaux devront être réquisitionnés pour la distribution.
- Les tracts doivent être mis dans les boîtes aux lettres des foyers. Les boîtes aux lettres n'ayant pu être desservies devront être pointées sur une liste pour être desservies le lendemain.
- Des tracts devront être distribués ou affichés dans l'urgence aux sorties d'écoles, dans les lieux accueillant du public, dans les abris bus, salles de sport...

Distribution des tracts à Kingersheim voire plan : [Annexe n°1-D](#)

Liste Nombre de logements par secteur : [Annexe n°2](#)

Moyens matériels

Moyens humains
recensés

Annuaire de
crise



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Médecins/Pharmacies/Infirmières/ Kinésithérapeutes/Dentistes/	FICHE : ANNUAIRE
-----------------------------------	--	-----------------------------

Médecins - ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Forster Gilbert	73 A fbg de Mulhouse	03 89 51 15 62
Metzger-François Aline	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 88 95
Le Eugénie	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 88 94
Schlegel Pierre-Paul	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 88 95
Ramdani Saïd	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 23 85
Saber Malika	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 88 95
Bensafi Ryad	2 rue de l'Entente	03 89 50 29 25
Kouni Nabil	2 rue de l'Entente	03 89 53 86 48
Zouhair Jabrane	38 Bis rue du Lys	03 89 52 67 11

Pharmacies - ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Pharmacie de la Strueth	33 rue de Guebwiller	03 89 52 64 11
Pharmacie Grim-Stoffel	73 fbg Mulhouse	03 89 52 74 66
Pharmacie Lambert	162 fbg Mulhouse	03 89 53 35 45

Infirmières - ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Claerr Virginie	43 rue de Hirschau	03 89 52 07 59
Meyer Elise	43 rue de Hirschau	03 89 52 30 32
Rietsch Marianne	43 rue de Hirschau	03 89 52 07 59
Groff Valerie	43 rue de Hirschau	03 89 52 07 59
Leclère Noémie	43 rue de Hirschau	03 89 52 07 59
Fessler Véronique	43 rue de Hirschau	03 89 52 07 59
Martinez Danièle	43 rue de Hirschau	03 89 52 07 59
Unterfinger Marie Cecile	77 rue Claude Debussy	06 77 37 07 14
Goutte Valérie	77 rue Claude Debussy	06 80 00 24 07
Albert Laura	77 rue Claude Debussy	06 80 00 24 07
Herrgott Hassnaoui Débora	77 rue Claude Debussy	06 85 75 77 96
Chapouilly Marie Paule	77 rue Claude Debussy	06 99 54 40 42
Fimbel Carole	7 ter rue du Bigarreau	06 65 44 78 46
Bay Anne Sophie	7 ter rue du Bigarreau	06 65 44 78 46
Josse Alexandra	7 ter rue du Bigarreau	
Jenny Marion	7 ter rue du Bigarreau	06 65 44 78 46
Brebbia Sophie	7 ter rue du Bigarreau	06 65 44 78 46
DISSLER Marion	73 fbg de Mulhouse	03 89 52 30 32
Erny Marion	73 fbg de Mulhouse	03 89 52 30 32
Heck Nathalie	73 A fbg Mulhouse	03 89 52 30 32

Kinésithérapeutes - ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Casarin-Foucher Corine	25 rue des Charmes, Strueth	03 89 53 29 87
Jacquin Olivier	1 rue de Bruxelles	
Pellegrini Arnaud	14 rue de Bruxelles	03 69 19 45 10
Heitz Adrien	14 rue de Bruxelles	03 69 19 45 10
Pacaud-Joubert Julie	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 92 12
Ritt Marc	73 A fbg de Mulhouse	03 89 57 92 12
Tyc Jean-Michel	50 rue de Hirschau	03 89 53 10 00

Dentistes - ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Naegelen Mireille	3 rue Auguste Renoir	03 89 52 31 70
Bezy Brigitte,	2 rue Bruxelles	03 89 53 33 25
Michel Elisabeth	2 rue Bruxelles	03 89 53 33 25
Brand Emmanuel et Stéphanie	72 fbg de Mulhouse	03 89 52 78 09
Bibia Ines	72 fbg de Mulhouse	

Laboratoires - ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Laboratoire B2A	66 fbg Mulhouse	03 89 45 45 33

Centre psychothérapeutique, ville de Kingersheim

Identité	Adresse	Coordonnées professionnelles
Centre thérapeutique de jour pour enfants et adolescents « Le Tival »	6 rue de Bruxelles	03 89 57 34 91
Cabinet de psychothérapie individuelle et familiale M. Schwartz	21 fbg de Mulhouse	06 65 26 64 61

Liste CUMP

(cellule d'urgence médicale psychologique) au Centre Hospitalier de Rouffach, 03 89 78 70 70

Nom	Fonction	N° de téléphone
Docteur Joël Oberlin	Psychiatre référent de la CUMP	03 89 78 70 14

Liste CUMP 67 (cellule d'urgence médicale psychologique) Grand Est

Nom	Fonction	N° de téléphone
Docteur Dominique Mastelli	Psychiatre CUMP	03 88 61 72 26

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des commerces alimentaires de la ville de Kingersheim	FICHE : ANNUAIRE
-----------------------------------	--	-----------------------------

Commerces alimentaires de Kingersheim

Commerce	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Coordonnées personnelles
Aldi	12 rue de la Griotte	M. Mosser	01 81 09 78 25	
Ital Cash, Vita Impex	17 rue de la Griotte	M. Passaseo	03 89 57 04 50	
Grand Frais	4 rue Montmorency	Mme Remetter	03 89 53 67 98	
Le Saphir	4 rue du Béarn	M. Imoula	03 89 53 02 88	
Lidl	118 fbg de Mulhouse	Mme Eckert	01 88 24 70 70	
Lutz Primeurs	146 rue de Richwiller	M. Lutz	06.61.95.94.22	
Metro	19 Rue Griotte	M. Berramdame	03 89 57 05 01	
E. Leclerc	4b, rue d'Illzach	M. Haller	03 89 53 78 23	
Exo Est	155 rue de Richwiller		03 89 52 67 88	
Satoriz	93 rue de Guebwiller		03 89 62 50 77	
Supermarket & Bio	1 rue de Guebwiller		03 89 31 01 57	

Restaurants de Kingersheim

Commerce	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Coordonnées personnelles
A l'Arbre Vert	3 rue d'Ilzach	M. Pinchemel	03 89 51 01 00	
Capitaine Pizza	30bis, rue de Guebwiller	M. Abid	03 89 55 22 22	
Domino's Pizza	163 fbg de Mulhouse	M. Boulhadid	03 89 50 50 53	
Etoile Céleste	2 rue du Commerce	Mme Hu	03 89 62 88 88	
Buffalo Grill	159 rue de Richwiller	Mme Jeandel	03 89 55 94 85	
Mac Donald's	161 rue de Richwiller	M. Ganiole	03 89 57 90 90	
Sapori Siciliani	12 rue de Richwiller	Mme Banica	09 50 14 59 52	
La Sicilienne	84 fbg de Mulhouse	Mme Ridulfo	03 89 33 07 37	
Burger King	2 rue Montmorency	M. Groll	03 89 51 02 60	
La Roseraie	36 rue de Guebwiller	M. Boufoudi	03 89 52 92 77	
Les Sheds	2 A rue d'Ilzach	M. Collin	03 89 51 15 03	
Cafeteria Leclerc	45 rue d'Ilzach	M. Haller	03 89 53 78 23	
La Risotteria	5 B Rue du Burlat	M. Favata	03 89 57 16 87	
Gala Kebab	1 rue d'Ilzach		03 89 50 51 04	
Royal Sushi	157 rue de Richwiller	M. Zhang	03 89 55 58 88	
Au Bureau	136 rue de Richwiller	M. Messoudi	03 68 70 80 80	
Joyo	136 rue de Richwiller		03 68 70 15 15	
S'Presso	120 fbg de Mulhouse	M. Topal	03 89 55 21 84	
Il Quadro	7 ter rue du Bigarraeu		09 83 38 51 70	
Sushi Lauv	120 fbg de Mulhouse		03 89 48 17 71	
DK Express	49 B rue de Guebwiller	M. Ozdemir	09 73 20 72 78	

Boulangeries / Pâtisseries de Kingersheim

Commerce	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Coordonnées personnelles
Boulangerie Lidolf	44 rue Hirschau	M. Lidolf	03 89 52 23 25	
Mariette	28 fbg de Mulhouse		03 89 57 39 65	
Croust'y Baguettes	26 B Rue de Guebwiller	M. Calem	03 89 55 12 05	
Pain d'Or	165 fbg de Mulhouse	M. Kavakli	09 71 53 08 23	
Jacques Bockel chocolatier	146 rue de Richwiller		03 89 50 09 89	
Pâtisserie Gaugler	2 rue de Pfastatt	M. Gaugler	03 89 53 00 11	
La Fabrique Givrée	146 rue de Richwiller		03 92 05 00 75	
Marie Blachère	4 rue de Montmorency		03 89 55 36 35	
Feuillette	146 rue de Richwiller		09 60 06 73 57	
Franck	63 rue du Dahlia	M. Pes	03 89 35 11 55	
Erhard les Desserts	99 rue de Guebwiller	M. Erhard	03 89 38 07 50	
Poulaillon	169 rue de Richwiller	Mme Poulaillon	03 89 62 08 06	

Boucheries / Charcuteries de Kingersheim

Commerce	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Coordonnées personnelles
Boucherie Le Saphir	4 rue du Béarn	M. Imoula	03 89 53 02 88	
Grand Frais	4 rue de Montmorency	Mme Forni	03 89 53 67 98	
Maurer Tempé	12 rue de l'Industrie	M. Chatelet	03 89 52 21 11	
TAJ MARKET	7 rue de Stockholm	M. Agounter	06 76 46 67 47	

Bars / Cafés / boissons de Kingersheim

Commerce	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Coordonnées personnelles
Café au rendez-vous	2 Fbg de Mulhouse	Mme Tep	03 89 53 57 14	
Relais des Vignes	40 rue de Guebwiller	M. Widsgowski	03 89 50 04 44	
Nicolas	157 rue de Richwiller	M. Guenin	03 23 57 93 13	
Sommellerie de France	146 rue de Richwiller		03 67 27 06 51	
Starbucks	90 rue de Guebwiller			
MY BEERS	146 rue de Richwiller			

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des commerces alimentaires dans la zone de Mulhouse	FICHE : ANNUAIRE
-----------------------------------	--	-----------------------------

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles
Atac Supermarché	40 rue de l'Île Napoléon 68200 Mulhouse	03 89 65 08 65
Centre Leclerc	7 rue Gay Lussac 68200 Mulhouse	03 89 35 49 00
Super U	146 rue de Richwiller 68120 Pfastatt	03 89 52 13 37
CORA Dornach	258 rue de Belfort 68100 Mulhouse	03 89 32 38 38
Carrefour	14 rue de Berne 68110 Illzach	03 89 61 84 01
Super U	1 rue de la Hohmatten 68310 Wittelsheim	03 89 55 23 01
Supermarché Match	42b rue Lavoisier 68200 Mulhouse	03 89 42 73 10
Vival	50 Avenue A Briand 68200 Mulhouse	09 50 29 31 48
Carrefour	130 rue de Soultz 68270 Wittenheim	03 89 52 84 84
Super U	66 rue de Kingersheim 68270 Wittenheim	03 89 57 32 32
Carrefour City	74 rue du Nordfeld 68100 Mulhouse	03 89 06 03 01
Carrefour City	53 rue de la Sinne 68100 Mulhouse	
Lidl	Rue de Soultz 68200 Mulhouse	
Petit Casino	2 rue des Tanneurs 68100 Mulhouse	03 69 76 80 00
Carrefour express	61 rue Vauban 68100 Mulhouse	03 89 46 42 58
Carrefour express	20 place République 68110 Illzach	03 89 50 64 06

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste vétérinaires / animaleries de la ville de Kingersheim	FICHE : ANNUAIRE
-----------------------------------	--	-----------------------------

Vétérinaires / animaleries de Kingersheim

Raison sociale	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles
Clinique Vétérinaire	149 fbg de Mulhouse	Jean-Yves Roland Hervé Stien	03 89 52 52 04
Aquariums Nguyen	9 rue du Hagelbach	Gunther N'Guyen	03 89 53 72 72

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des entreprises de transports	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Entreprises de transports et Taxis de Kingersheim

Raison sociale	Adresse	Identité de l'exploitant	Coordonnées professionnelles	Activités
Rent a Car	16 rue de la Griotte	Xavier Bouzdo	03 89 57 20 07	Déménagement, location tourisme et utilitaires
D.K. Express	10 rue du Dahlia	Daniel Kuentz	08 99 96 06 98	Commissionnaires transitaires auxiliaires de transport international
Sotrarhin	42 fbg de Mulhouse		03 89 52 65 52	Transports routiers
ABA Taxis	17 fbg de Mulhouse		09 54 51 29 52	Taxis
Taxis Boos	127 rue de Pfastatt		06 07 47 05 13	Taxis Ambulances
Taxis Didier	24 rue de Hirschau		03 89 52 05 43 06 12 36 02 51	Taxis
Centrale Taxi	42 B rue de Hirschau		07 65 20 50 50	Taxis
Sarl Forster	88 rue de Hirschu		09 62 59 91 87	Taxis
Taxi Luc	75 rue Claude Debussy		06 09 11 21 11	Taxis

Entreprises de transports et Taxis de la région de Mulhouse

Raison sociale	Adresse	Exploitant	Coordonnées professionnelles	Activités
Soléa	97 rue de la Mertzau 68200 Mulhouse		03 89 66 77 77	Transports urbains
LK Tours	7 rue des Machines 68 200 Mulhouse		03 89 53 27 00	Transports urbains
Domibus	97 rue de la Mertzau 68200 Mulhouse		03 89 66 77 66	Transports urbains
Voyages MUGLER	3 Porte de Bâle 68100 Mulhouse		03 88 89 40 53	Transports touristiques
Pauli Voyages	5 rue Henriette 68100 Mulhouse		03 89 45 81 98	Transports touristiques
Regioscope	10B rue de Modenheim 68390 Sausheim		03 89 44 38 21 06 88 21 27 15	Transports touristiques
Antoni Voyages	22 rue Louis Pasteur 68100 Mulhouse		03 89 56 98 60	Transports touristiques et urbains
Taxi convention Alsace			06 51 32 69 11	Taxi VSL

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des entreprises de BTP	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Raison sociale	Adresse	Coordonnées	Activité
Gallitelli	1 rue du Burlat 68260 Kingersheim	03 89 42 04 06	Entreprise de maçonnerie
EUROVIA AFC	128 rue de Pfastatt 68260 Kingersheim	03 89 52 88 88	Entreprise de construction
Europavage	8 rue Bigarreau 68260 Kingersheim	03 89 50 26 72	Entreprise de travaux publics
Eurofacade	7 rue du Bigarreau 68260 Kingersheim	03 89 50 57 07	Entreprise de maçonnerie et bâtiment
MTS	4 rue des écoles 68260 Kingersheim	03 89 50 81 34	Entreprise de maçonnerie
Point P	152 rue de Richwiller 68260 Kingersheim	07 57 91 87 99	Entreprise de bâtiment
DMTP	8 bis rue du Bigarreau 68260 Kingersheim	03 89 50 61 50	Entreprise de bâtiment
LUDC	128 rue de Pafstatt 68260 Kingersheim	03 89 63 66 51	Entreprise de maçonnerie
Techno Renov	8 rue de la Thur 68260 Kingersheim		Entreprise de maçonnerie
NATIONS BTP	130 rue de la Mer Rouge 68200 Mulhouse	06 40 24 28 62	Entreprise de terrassement
HMS BTP	44 rue des Abeilles 68200 Mulhouse	06 33 46 74 00	Entreprise de travaux publics
IRMAK TP	16 rue du Remblai 68200 Mulhouse	06 99 99 15 60	Entreprise de travaux publics
L.V.M.T	12 rue de la Charente 68270 Wittenheim		Entreprise de terrassement

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Liste des ICPE	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

MAJ : 06/08/2024

NOM	ADRESSE	Téléphone	OBJET
Anna Compost	Carreau Anna	03 89 53 34 34	Plateforme Compost
Maurer Tempé Alsace	12 rue de l'Industrie	03 89 52 21 11	Exploitation d'une unité de boucherie-charcuterie
Aquarium Tropical N'Guyen	9 rue du Hagelbach	03 89 53 72 72	Elevage de poisson
Sysco	4 rue du Commerce	03 89 57 08 08	Installation distribution de produits alimentaires surgelés et frais
Carrosserie Fox	2 rue Bigarreau	03 89 53 89 50	Atelier de réparation et d'entretien de véhicule
NVA METAL	9 rue de Bigarreau	09 83 95 88 61	Récupération de déchets triés
Castorama France	150 route de Richwiller	03 89 51 27 00	Magasin de bricolage
E. Leclerc	45 rue d'Illzach	03 89 53 78 23	Centre commercial
Grand Frais	4 rue Montmorency	03 89 53 29 42	Surface de vente en libre-service
Cibomat - Point P	152 rue de Richwiller	03 89 50 74 11	Dépôt de bois, papiers cartons, installations de réfrigération
GRDF	30 rue des Perdrix		Poste transformateur rue du Ballon
Charpentes Untereiner René	91 rue de Richwiller	03 89 52 73 55	Charpentes bois
Produits Mauler	18 Rue de Cherbourg	03 89 52 21 15	Produits chimiques
Sivom	Rue de la Griotte	03 89 52 91 23	Déchetterie
Ville de Mulhouse - Eselacker	169A rue de Richwiller		Ancienne décharge - Centrale photovoltaïque
Robinerie Service	10 rue de l'Industrie	06 89 98 47 59	Grenailleuse

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUEGARDE Associations disposant d'une salle réquisitionnable lors d'un évènement de sécurité civile	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Nom de l'association	Adresse Salle	Nom Président	N° de téléphone - adresse mail	Adjoint de référence
Amicale des Sapeurs-Pompiers	35 rue de Pfastatt	M. Untereiner		Michel Chéray
Association des Sous-Officiers de réserve	rue de l'Oranger	M. Simon		Michel Chéray
UNC (Union Nationale des Anciens Combattants)	35 rue dePfastatt	M. Janczak		Michel Chéray
Créa	27 rue de Hirschau	M. Bertrand		Dorothee Dumortier
Croix-Rouge	Rue Pierre de Coubertin Sous-sol Hangar	M. Khalfi		Michel Chéray
Foyer Ste-Adelphe	2 rue de l'Eglise	M. Fournier		
Foyer Ste-Elisabeth	69 rue de Guebwiller	M. Metz		Michel Chéray
Club de l'Amitié	11 rue du Noyer	M. Sadowski		Valérie Gerrer
FCK : Maison du Foot et du Vélo	3 rue de l'Oranger	M. Di Giusto		Valérie Gerrer
CCK: Maison du Foot et du Vélo	3 rue de l'Oranger	M. Haffner		Valérie Gerrer
Les Sheds	2 rue d'Ilzach	Mme Borkert		Valérie Gerrer
Les Arboriculteurs	2 rue Charles Gounod	M. Zesiger		Michel Chéray
Club de Tir	Rue de Pfastatt	M. Le-Kaim		Michel Chéray
CGT	Rue de l'Orange	M. Dubler		Michel Chéray

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Les établissements recevant du public	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Commerce	Adresse	Nom exploitant	Téléphone	Activité
3 Frontières Pêche	18 rue de la griotte	M. Gretha	03 89 57 21 31	Articles pêche et chasse
4 Murs	90 rue de Guebwiller	M. Sarr	03 89 57 09 82	Décoration intérieure
Absolu'tifs	77 rue Claude Debussy	Mme Kuhn	06 15 98 29 20	Coiffure
Alev Coiffure	96 fbg de Mulhouse	Mme Candan	06 69 29 18 19	Coiffure
Alsagranit	1 rue du Bigarreau	M. Mann	03 89 52 60 05	Fourniture extérieur
Aquachauffage	4 rue de Bruxelles		03 89 83 41 49	Chauffage
Armée du Salut	27 fbg de Mulhouse		03 89 43 00 66	Association humanitaire
Atelier DH coiffure	1 rue de Bruxelles	Mme Hergott	03 89 48 03 70	Coiffure
Atlas Home	167 rue de Richwiller	M. Jorigne	03 89 50 60 62	Ameublement
Aubert	91 rue de Guebwiller		03 89 52 09 42	Accessoires enfants
Audrey Leduc Coiffure	37 rue de Guebwiller	Mme Leduc	03 89 32 17 45	Coiffure
Auto école Larger	90 rue de Hirschau	M. Larger	03 89 55 05 15	Auto ecole
AXA Assurance	6 rue de Bruxelles	M. Ichters	03 89 57 07 47	Assurance
B&B Hotel	13 B rue de la Griotte	M. Serna	06 09 18 90 79	Hôtel
B&M	91 rue de Guebwiller	Mme Charvailler		Bazard
Basic fit	90 rue de Guebwiller		03 66 33 33 44	Salle de sport
Bastide - Confort Médical	109 rue de Guebwiller	M. Izeghlouche	03 89 50 78 48	Matériel médical
Besson chaussures	90 rue de Guebwiller	M. Romaneix	08 06 80 00 04	Chaussure
Blackstore	136 rue de Richwiller		03 67 46 80 00	Habillement
Bleu Libellule	90 rue de Guebwiller		03 74 95 14 12	Cosmétiques
BoConcept	81 rue de Guebwiller		03 88 81 71 86	Ameublement
Bunnette Walter Coiffure	2 rue de Bruxelles	Mme Walter	03 89 50 27 55	Coiffure
Burger King	2 rue Montmorancy		08 89 52 06 88	Restauration rapide
But	95 rue de Guebwiller		08 26 25 25 25	Electroménager
Calligaris	95 rue de Guebwiller		03 89 50 36 15	Ameublement
Carglass	93 rue de Guebwiller		03 10 05 15 15	Voiture
Caroline B	90 fbg de Mulhouse	Mme Ferreira	03 89 57 42 22	Coiffure
Carpisa	136 rue de Richwiller		06 40 65 89 17	Bagagerie
Carrefour Express	72 fbg de Mulhouse			Alimentation
Casa Carrelages	17 rue de l'industrie		03 89 61 75 16	Carrelage
Casa Padel très	10 rue du Bigarreau		03 89 50 91 26	Salle de Sport
Castorama	150 rue de Richwiller	Mme Agnès Lustig	03 89 51 27 00	Bricolage, outillage
Château d'Ax	109 rue de Guebwiller		03 89 52 76 70	Ameublement
Chaussea	90 rue de Guebwiller		03 89 34 06 26	Chaussure
Correction auditive Wipf	83 B fbg de Mulhouse	M. Wipf	03 89 50 55 30	Accessoire médicale
Crédit Mutuel	82 fbg de Mulhouse	M. Prevost	03 89 36 64 45	Banque
Crédit Mutuel	31 rue de Guebwiller		03 89 36 64 46	Banque
Cuisine Schmidt	107 rue de Guebwiller	M. Lidy	03 89 50 03 39	Vente de cuisine
Des marques & vous	83 rue de Guebwiller		03 89 52 23 22	Habillement
Destock Jean's	107 rue de Guebwiller	M. Delattre	03 89 52 04 33	Vêtements sport
E. Leclerc	45 rue d'Ilzach	M. Haller	03 89 53 78 23	Alimentaire
Epicerie Solidaire	8 rue de Bruxelles			Alimentation
Espace Foot	109 rue de Guebwiller	M. Haby	03 89 31 57 74	Articles de sport
Erhard les dessert	99 rue de Guebwiller		03 89 34 06 16	Pâtissier, glacier
Etam	90 rue de Guebwiller		03 89 52 68 87	Habillement
Feuillette	146 rue de Richwiller		09 60 06 73 57	Alimentation
Fischer & Fischer	105 rue de Guebwiller	M. Fischer	03 89 32 08 28	Ameublement
Foir'Fouille	90 rue de Guebwiller	Mme Da silva Santos	0811 38 36 37	Bazard
Gémo	93 Bis rue de Guebwiller		03 89 33 72 30	Vêtements
Gifi	90 rue de Guebwiller		03 89 52 25 45	Bazard
Grand Frais	4 rue Montmorency	Mme Remeter	03 89 53 67 98	Alimentaire
Haute coiffure Martin	90 fbg de Mulhouse	M. Wolfersperger	03 89 53 55 11	Coiffure
Hôtel du Kaligone	13 rue de la Griotte			Hôtel

Intersport	90 rue de Guebwiller	M. Walter	03 89 32 74 00	Articles de sport
Jacques Bockel Chocolatier	146 rue de Richwiller		03 89 50 09 89	Alimentaire
Joue Club	14 rue de Griotte	Mme Kern-Borni	03 89 50 39 30	Jouet
Joyo	136 rue de Richwiller	M. Boulhadid	03 68 70 15 15	Restauration
Kalimanga	136 rue de Richwiller			BD
Keria	95 A rue de Guebwiller	M. Crouzille	03 89 57 97 02	Luminaires
Kiabi	90 rue de Guebwiller		03 89 62 51 30	Vêtements
King Jouet	91 rue de Guebwiller		03 89 52 52 79	Jouets et jeux
Küchen Spezialist	169 rue de Richwiller	M. Meyer	03 89 57 37 17	Cuisine
La Halle	90 rue de Guebwiller		03 89 50 90 33	Habillement
La Fabrique givrée	146 ue de Richwiller		03 92 05 00 75	Restauration surgelé
La Risoteria	5 B rue du Burlat	M. Favatta	03 89 57 16 87	Restauration
La Roseraie	36 rue de Guebwiller	M. Boufoudi	03 89 52 92 77	Restauration
La Sicilienne	84 fbg de Mulhouse	Mme Ridulfo	03 89 33 07 37	Restauration
Laboratoire B2A	66 fbg de Mulhouse	M. Pasteau	03 89 45 45 33	Laboratoire
Laurent coiffeur	37 rue de Hirschau	M. Ramstein	03 89 52 04 13	Coiffeur
Le Saphir	4 rue du Bearn	M. Imoula	03 89 53 02 88	Alimentaire
Les caves Nicolas	157 rue de Richwiller	M. Guenin	03 89 57 93 13	Vins et spiritueux
Lidl	118 fbg de Mulhouse	Mme Eckert	03 88 30 94 00	Alimentaire
Lingerie Sipp	93 rue de Guebwiller	M. Sipp	03 89 50 50 73	Vêtements
Lutz Primeurs	146 rue de Richwiller	M. Lutz	06.07.19.83.53	Alimentation
Maisons du Monde	90 rue de Guebwiller		03 89 62 68 02	Ameublement, décoration
Mariette	28 fbg de Mulhouse		03 89 57 39 65	Boulangerie
Mc Donal's	161 rue de Richwiller	M. Ganiole	03 89 57 90 90	Restauration rapide
Méto Bureau	7 rue du Burlat	M. Lepreux	03 89 57 05 00	Fournitures
Méto	19 rue de la Griotte		08 25 09 09 09	Alimentaire
Naumy	100 rue de Guebwiller	M. Ni	06 42 29 73 95	Habillement
Okidok	155 B rue de Richwiller	M. Kikano	03 89 50 49 44	Jeux, parc loisir enfants
Pain D'or	165 fbg de Mulhouse	M. Kavakli	09 71 53 08 23	Boulangerie
Papa john's	30 A rue de Guebwiller		03 89 55 22 22	Restauration rapide
Pâtisserie Gaugler	2 rue de Pfstatt	M. Gaugler	03 89 53 00 11	Boulangerie
Paul	136 rue de Richwiller	M. Boulhadid	03 89 43 04 30	Boulangerie
Pharmacie Croix Marie	162 fbg de Mulhouse	Mme Reinhart	03 89 53 35 45	Pharmacie
Pharmacie de la Strueth	33 rue de Guebwiller	Mme Deledicque	03 89 52 64 11	Pharmacie
Pharmacie Grim Stoffel	73 fbg de Mulhouse		03 89 52 74 66	Pharmacie
Point P	152 rue de Richwiller		03 89 50 74 10	Bâtiment
Poulaillon	169 rue de Richwiller		03 89 62 08 06	Restauration rapide
Reaute chocolat	136 rue de Richwiller	Mme Saltzmann	03 89 50 24 84	Chocolaterie
Relais des Vignes	40 rue de Guebwiller	M. Widkowski	03 89 50 04 44	Vins et spiritueux
Royal Sushi	157 rue de Richwiller	M. Zhang	06 34 18 25 45	Restauration
S'Presso	118 fbg de Mulhouse	M. Topal	03 89 55 21 84	Restauration
Saint Maclou	167 rue de Richwiller		03 89 52 92 93	Revêtements sols
Salons Center	95 A rue de Guebwiller		03 89 50 12 44	Salons et meubles
Sapori Siciliani	12 rue de Richwiller	Mme Banica	09 50 14 59 52	Restauration rapide
Satoriz	93 rue de Guebwiller	M. Benjamin Bader	03 89 62 50 77	Alimentation
Société Générale	2 rue de Bruxelles	M. Schwob	03 88 13 57 81	Banque
Sommellerie de France	146 rue de Richwiller		03 67 27 06 51	Boisson
Starbucks	90 rue de Guebwiller			Restauration
Supermarket & Bio	1 rue de Guebwiller		03 89 62 50 77	Alimentation
Super Exotique	169 rue de Richwiller		07 81 13 16 79	Alimentaire
SUSHI Lauv	120 fbg de Mulhouse		03 89 48 71 71	Restauration
Tabac du centre	78 fbg de Mulhouse		03 89 33 70 19	Tabac
Tabac le Jackpot	63 rue du Dahlia		03 89 52 62 66	Tabac
Tabac de la Strueth	35 rue de Guebwiller		03 89 52 03 02	Tabac
Tabac presse réunion	36 rue de Hirschau		03 89 53 97 32 ²	Tabac
VDM Destock	169 rue de Richwiller		03 89 53 62 99	Ameublement
VDM	169A rue de Richwiller			Ameublement

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annuaire de crise	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Organisme	N° de Tel. / E.mail
CEA (Collectivité Européenne d'Alsace)	
Aéroport de Bâle Mulhouse	03 89 90 31 11 / information@euroairport.com
Agence de l'eau Rhin Meuse (57)	03 87 34 47 00 / agence@eau-rhin-meuse.fr
Allo Déneigement Kingersheim (astreinte VH)	06 70 79 73 49
Allo Déneigement (astreinte VH M2A)	03 89 32 58 81
Bureau de recherche géologique et Minière Service Géologique (BRGM)	03 88 77 48 90
Cellule de sécurité routière (Mulhouse)	Mulhouse : 03 89 81 81 75 / serviceroutier.mulhouse@alsace.eu Haut-Rhin : 03 89 24 85 28 / ddt-strs-bsrc@haut-rhin.gouv.fr
Chambre de commerce et d'industrie CCI Alsace Eurométropole	03 90 20 67 68
Chambre des métiers d'Alsace	03 89 46 89 16
Commissariat de Wittenheim	03 89 62 51 00
DDT du Haut-Rhin (Colmar)	03 89 24 81 37 / ddt@haut-rhin.gouv.fr
Sivom de l'Agglomération Mulhousienne	03 89 36 06 44 / assainissement@sivom-mulhouse.fr Astreinte Lyonnaise des Eaux : 08 10 89 58 95
Unité Routière du conseil générale du Haut-Rhin	03 89 81 81 75
SDIS 68 (Colmar)	03 89 30 18 00 / sdis68@sdis68.fr
DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations)	03 89 24 82 00 / ddcspp@haut-rhin.gouv.fr
DDETSPP 68 (Service Santé et Protection animales et environnement)	03 89 24 81 76 / ddetspp-spac@-rhin.gouv.fr
DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)	03 89 20 80 30 / ddcspp@haut-rhin.gouv.fr
ARS (Agence Régionale de Santé) Grand Est	03 83 39 30 30 / ars-grandest-contact@ars.sante.fr
DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : Strasbourg	03 88 13 05 00
Direction Territoriale SNCF Grand Est (Strasbourg)	03 88 75 40 20 / communication.grandest@reseau.sncf.fr
Médecin de groupement - Docteur Flais - Mulhouse	03 89 30 18 29
EDF (distribution) : ERDF URE AFC (Montbéliard) GDF (distribution) : GrDF URG AFC (Illzach)	Guichet unique : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-prestation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.html
Ligne Haute Tension : RTE Groupe d'exploitation Transport Alsace	Guichet unique : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-prestation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.html
Orange	Guichet unique : http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-prestation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.html
Institut de Physique du Globe à Strasbourg (IPGS)	03 68 85 00 23
Mairie d'Illzach	03 89 62 53 00 / mairie.illzach@mairie-illzach.fr
Mairie de Kingersheim	03 89 57 04 00 / mairie@kingersheim.fr
Mairie de Mulhouse (M2A)	03 89 32 58 58 / emailmulhouse@mulhouse.fr
Mairie de Pfstatt	03 89 52 46 10 / mairie@pfastatt.fr
Mairie de Richwiller	03 89 53 54 44 / commune@richwiller.fr
Mairie de Sausheim	03 89 45 90 90 / en-direct@ville-sausheim.fr
Mairie de Wittenheim	03 89 52 85 10 / mairie@wittenheim.fr
Météo France, direction départementale du Haut-Rhin	03 89 21 71 10 / cdm68@meteo.fr
Mulhouse habitat office H.L.M	03 89 45 13 13 / crc@m2a-habitat
Police municipale Kingersheim	03 89 62 56 74
Pompiers de Kingersheim	Caserne 03 89 72 53 70

Pompiers de Wittenheim	Caserne : 03 89 83 81 58
Préfecture – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile - Haut Rhin	03 89 29 20 00 / pref-courrier@haut-rhin.gouv.fr
Service interrégional de déminage (Sainte Croix en Plaine)	03 89 20 95 20 / mairie@saintecroixenplaine.fr
SUEZ (Vieux-Thann)	09 77 40 84 08
SOLEA (bus tram)	03 89 66 77 77 / contact@solea.info
Sous-Préfecture de Mulhouse	03 89 33 45 45 / sp-mulhouse@haut-rhin.gouv.fr
Station d'épuration de Ruelisheim	03 89 57 63 63 / contact@ruelisheim.fr

NOTA

Les concessionnaires se trouvent tous sur le portail unique suivant, avant tout démarrage de travaux :

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-prestation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalisation.html>

Organisation locale de la sécurité routière, contacts

Mis à jour le 08/02/2023

Pour l'exercice de ces missions, il s'appuie notamment sur la Direction départementale des territoires du Haut-Rhin et sur le bureau « sécurité routière et coordination ».

Coordinatrice sécurité routière

Émilie BALLARIN

03 89 24 85 28

Chargé de coordination et de prévention routière

Jean-Marc GIROUD

03 89 24 84 58

Gestion du centre de ressources

Frédérique AUBRY

03 89 24 84 18

Chargé de mission 2 roues-motorisés

interlocuteur privilégié des motards et des gestionnaires routiers pour les problèmes d'infrastructure, animation d'actions spécifiques dans ce domaine

Alain DESCHLER

03 89 24 84 19

Chargé de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR)

André DIEZ

03 89 24 84 20

Chargé d'études accidentologie (ODSR)

Nicolas GOZE

03 89 24 81 54

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annuaire des élus	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Nom de l'élus	Fonction	N° de Tél.
Laurent Riche	Maire, conseiller communautaire	
Valérie Gerrer	1 ^{ère} adjointe : chargée de la qualité du service public, des ressources humaines et de l'économie locale	
Alain Winckelmuller	2 ^{ème} adjoint : chargé de la place de l'enfant dans la Ville, la jeunesse, les activités de loisirs	
Sandrine Ackermann-Baums	3 ^{ème} adjointe : chargée de l'action sociale et des solidarités, des aînés, du logement, du handicap, des cultes et des coopérations	
Michel Chéray	4 ^{ème} adjoint : chargé du patrimoine, de l'accessibilité, des ERP, de l'énergie de la collectivité et du service de l'eau, conseiller communautaire	
Dorothee Dumortier	5 ^{ème} adjointe : chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines, des commémorations	
Christian Brombacher	6 ^{ème} adjoint : chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, des actes et engagements administratifs	
Myrna Jacquin	7 ^{ème} adjointe : chargée du monde associatif, du mouvement sportif, du dynamisme de la Ville	
Arnaud Rollin	8 ^{ème} adjoint : chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des mobilités, des réseaux	
Nathalie Boesch	9 ^{ème} adjointe : chargée de la vie démocratique, de la citoyenneté, de l'engagement, conseillère communautaire, conseillère communautaire	

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annuaire du personnel administratif, responsables techniques et élus Mairie	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Services	Nom	Prénom	Poste interne	Poste fixe	Portable
Elus	ACKERMANN BAUMS	Sandrine			
Bâtiments	AMICALE	Julie			
Techniques	ANKI	Kamel			
Prevention	ATP PARC				
Com / Cabinet	AUER	Mathilde			
Techniques	AYARI	Farid			
Social	BAILLY	Christelle			
Techniques	BAUMGARTNER	Jérôme			
Techniques	BECART	Emmanuel			
Com / Cabinet	BELKERCHA	Sabrina			
Informatique	BERTRAND	Lionel			
Techniques	BIRGY	Emmanuel			
Finance	BLEGER	Audrey			
Elus	BOESCH	Nathalie			
Techniques	BOLLECKER	Patrick			
Com / Cabinet	BOURAHLI	Zohra			
Elus	BRAND	Denis			
Techniques	BRESCH	Emmanuel			
Elus	BRETZNER	Gilles			
Elus	BROMBACHER	Christian			
RH	BUCCI	Cinzia			
Urbanisme	CHATELAIN	Lydie			
Elus	CHÉRAY	Michel			
Social	COFFINET	Laetitia			
Sec. General	COLLIN	Dominique			
Techniques	COMBES	Nicolas			
Bâtiments	CONCIERGES GOUNOD				
Bâtiments	CONCIERGES HANGAR				
Bâtiments	CONCIERGES SALLE POLY				
Bâtiments	CRA	Julie			
Com / Cabinet	DANGELO	Salvatore			
Elus	DUMORTIER	Dorothee			
Techniques	DURAND	Fabrice			
Prevention	EISSLER	Alexandre			
Ecoles	Élémentaire Centre	ANDERHUEBER Corinne			
Ecoles	Élémentaire Village des Enfants	KUENTZ Aude			
Social	ÉPICERIE SOCIALE				
RH	FERRAND	Anne			
Prevention	FREYBURGER	Pascal			
Elus	FRITTOLINI	Claudia			
Informatique	GASQUETON	Pascal			
Elus	GATTESCO	Francis			
Enfance	GEROUILLE	Christophe			
Elus	GERRER	Valérie			

Mediatheque	GEWINNER	Colombe
Techniques	GIRARD	Denys
Prevention	GISSINGER	Christophe
Sec. General	GRADOZ	Jonathan
Culture	GRIMLER	Thomas
Com / Cabinet	GRONDIN	Natacha
Ecoles	Groupe scolaire Strueth Élémentaire	ZAEPFEL Carole
Ecoles	Groupe scolaire Strueth Maternelle	ZAEPFEL Carole
M Publics	HADDACH	Majda
Culture	HEBINGER	Renaud
Prevention	HIGY	Gregory
Sec. General	HOAREAU	Jean-Max
Elus	JACQUIN	Myrna
Etat Civil	KIEN	Séverine
Etat Civil	KIRSCHER	Marie-Emmanuelle
Culture	KNECHT-DEYBER	Valérie
Techniques	KRAUSS	Claude
Finance	KUCUKAL	Aynur
Prevention	LAHFADI	Ossama
Urbanisme	LALISE	Aurélie
Techniques	LANDAUER	Frédéric
Bâtiments	LANGS	Vivien
Enfance	LE NY	Karine
RH	LEFEUVRE	Noémie
Elus	LEIB	Hélène
RH	LICHTLE	Rachel
Social	LUY	Amandine
Urbanisme	MADIGNIER	Emmanuelle
Social	MAHMUTOVIC	Sandrine
Techniques	MARRONEAU	Vincent
Techniques	MARTIN	Loïc
Ecoles	Maternelle Louise Michel	COSTANTINO Bruno
Ecoles	Maternelle Tilleuls	BOUCHISSE Laure
Ecoles	Maternelle Village des Enfants	WIEDER Coralie
Elus	MAYORAL	Caroline
Techniques	MILLON	Nathalie
Prevention	MIR	Kamel
Techniques	MULLER	Mathieu
Elus	NAMUR	Céline
Techniques	NEFTAH	Zineb
Urbanisme	NISSLÉ	Barbara
Techniques	OEUN	Panni
Elus	OUROUH	Nabil
RH	OZER	Eda
Bâtiments	Périscolaire Centre	BENSLIMANE Mohamed
Bâtiments	Périscolaire Louise Michel	SOBCZYK Sandra
Bâtiments	Périscolaire Strueth	AROUK Toufic
Bâtiments	Périscolaire Village des Enfants	BASTIAN Hélène
Techniques	PERMANENCE - CTM	
RH	PETIT	Estelle
RH	PETIT	Amandine
Prevention	POLICE MUNICIPALE	
Elus	RAMUNDI	Sylvia
M Publics	REES	Brigitte
Prevention	REICHENBACH	Charlotte
Finance	RICHARD	Sylvie

Elus	RICHE	Laurent
Techniques	RIMBERT	Jean-Michel
Elus	ROLLIN	Arnaud
Sec. General	RUCH	Laure-Reine
Informatique	SABANE	Khaled
Sec. General	SAUMIER	Stéphane
Techniques	SCAVAZZA	Christophe
Techniques	SCHWARTZ	Rémy
Culture	SEGER	Julie
Com / Cabinet	SPICACCI	Séverine
Etat Civil	STEIN	Méghann
Prevention	STRUMBERGER	Christel
Bâtiments	SYNDICAT	FAFPT
Bâtiments	SYNDICAT	CGT
Finance	TISKARTE	El Kebira
Elus	WALD	Frédéric
Prevention	WAWRZYNIAK	Sébastien
Elus	WINCKELMULLER	Alain
Techniques	ZIESSEL	Nicolas
Culture	ZOBENBIEHLER	Aude

ANNEXES :

- n° 1 : Cartographies
- n° 2 : Nombre de logements par secteur
- n° 3 : Procédure d'urgence en cas de pollution de l'eau
- n° 4 : Listes des destinataires du PCS
- n° 5 : Fiches d'élaboration du retour d'expérience
- n° 6 : Simulations et exercices
- n° 7 : Arrêté de catastrophes naturelles sur la ville de Kingersheim
- n° 8 : Document d'information communale sur les risques majeurs :
 - DICRIM (édition 2023)
 - Plan ORSEC DEPARTEMENTAL
- n° 9 : Plan de secours spécialisé eau potable
- n° 10 : Plan Particulier de mise en sûreté des écoles
- n° 11 : Consignes de sécurité à donner à la population
- n° 12 : Plan grippe aviaire
- n° 13 : Plan variole
- n° 14 : Mesures d'urgence en cas de canicule
- n° 15 : Mesure VigiPirate
- n° 16 : Alerte crues
- n° 17 : Covid 19

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 1 : Cartographies	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Liste des cartographies

- Plan A : Lieux accueillant des enfants
- Plan B : Centre d'accueils municipaux
- Plan C : sectorisation des centres d'accueil municipaux
- Plan D : circuit d'alerte de la population (distribution des tracts)
- Plan des salles
- Carte E : inondation
- Carte avec les P.I (poteaux incendie)
- Plan du réseau d'eau potable et de leur desservissement (quartier Fernand Anna, rue du Ban hors réseau d'eau ville de Kingersheim)

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n°2 : Nombre de logements par secteur	FICHE : ORGANISATION
----------------------------------	---	---------------------------------

Nombre de logements par secteur

SECTEUR	Logt	Totaux	PROJET	Logt	Totaux
Secteur n° 1 (vert) (cité des mines)					
Lys	95				
Réséda	3				
Primevère	3				
Rose	7				
Coquelicot	5				
Héliotrope	5				
Azalée	12				
Oranger	14				
Bégonia	9				
Eglantine	25				
Pâquerette	10				
Giroflée	46				
Violette	7				
Pivoine	11				
Œillet	33				
Iris	19				
Maurice Ravel	17				
Tulipe	13				
Georges Bizet	16				
Robert Schumann	56				
Hector Berlioz	20				
César Franck	10				
Charles Gounod	10				
Guebwiller (n°204 à 212)	4				
Sous-Total :		450			450

Secteur n° 2 (jaune) (ZAC Dahlia)					
Claude Debussy (n°47 à 89 et 16 à 64)	250		71-73 Debussy	10	
Résidence personnes âgées (au n° 85)	33				
Sandro Botticelli	64				
Paul Gauguin	11				
Claude Monet	15				
Henri Matisse	12				
Paul Cézanne	39				
Auguste Renoir	85				
Sous-Total :		509		10	519

SECTEUR	Logt	Totaux	PROJET	Logt	Totaux
Secteur n° 3 (vert) (Croix Marie)					
Aix	4				
Agen	17				
Dijon	87				
Entente	22				
Nice	9				
Paris	76				
Pau	6				
Rennes	103				
Tulle	197				
Sous-Total :		521			521

Secteur n° 4 (jaune)					
Claude Debussy - (n°1 à 45 et 12)	24				
Picardie	48				
Lorraine	16				
Alsace	14				
Auvergne	24				
Richwiller - (n°110 à 134 et 127 à 161)	53				
Juifs	4				
Provence	31				
Berry	9				
Poitou	12				
Béarn -hors résidence – (1 à 13 maisons)	9				
Flandres	51				
Guebwiller (n°90 à 91)	2				
Commerce	2				
Sous-Total :		299			299

Secteur n° 5 (rouge)					
Résidences du Béarn	130				
Béarn n° 2 (rés. Le Béarn)	15				
Albert Schweitzer	30				
Philippe Weissenbacher	17				
Alfred Kastler	15				
Dahlia	92				
Pablo Picasso	70				
Mines	59				
Ecole	30				
Résidences (Impasse des)	11				
Pavillons (Impasse des)	17				
Cottage	12				
Chalets	20				
Carrières	31				
Noyer (n°3 à 79 et 6 à 74)	220				
Richwiller (n°12 à 108 et 7 à 125A)	199				
Impasse de l'Orchidée	9				
Sous-Total :		977			977

SECTEUR	Logt	Totaux	PROJET	Logt	Totaux
Secteur n° 6 (jaune) (vert village)					
Lyon	22				
Eglise	23				
Metz	13				
Colmar	79				
Belfort	72				
Nancy	58				
Ruelisheim	51				
Brest	26				
Wittenheim	25				
Sausheim	16				
Illzach	27		Nexi Pierre	27	
Réunion (Place de la)	1		Domaine de la Lisière	75	
Bruxelles	163				
Luxembourg	0				
Stockholm	31				
Hirschau (n°40 à 74 et 53 à 63)	73				
Sous-Total :		680		102	782

Secteur n° 7 (vert) (Centre)					
Liberté	5				
Joffre (Passage du Maréchal)	49				
Noyer (N° 1 et 2 à 4)	5				
Hirschau (1 à 51 et 22 à 38)	70				
Résidences du Château (bâtiments)	144				
Sous-Total :		273			273

Secteur n° 8 (jaune) (cité Daverio)					
Etang	23				
Margelle	12				
Pierre de Coubertin	14				
De Lattre de Tassigny	65				
Hauger (Monseigneur)	17				
Progrès	27				
Leclerc (du Maréchal)	55				
Hincky (Monseigneur)	34				
Eugène Béhé	15				
Stade	62				
Avenir	29				
Espérance	23				
Pfastatt (n°2 à 82 et 1 à 59)	86				
Chanoine Iltis	13				
Noettinger (du général)	18				
Adrien Zeller	32				
Voie Médiane (n°1 à 9)	9				
Sous-Total :		534			534

SECTEUR	Logt	Totaux	PROJET	Logt	Totaux
Secteur n° 9 (rouge)					
Strueth (Chemin de la)	13				
Rhin	43				
Fecht	19				
Lauch	12				
Thur	24				
Roedlen	56				
Doller	44				
Largue	12				
Rue du Château	23				
Jardin (cité)	29				
Loewert	100				
Hirschau (n° 2 à 16)	7				
Sous-Total :		382			382
Secteur n° 10 (rouge) (Industrie)					
Commerce	2				
Industrie	9				
Guebwiller nord (n°59 à 81 et 36 à 72)	37				
Cigogne	46				
Merles	10				
Pfastatt (n°88 à 150 +139 et 89 à 103)	70				
Voie Médiane (n°10 à 37)	28				
Sous-Total :		202			202
Secteur n° 11 (vert) (Strueth)					
Faisans	2				
Galafassi (Impasse)	15				
Perdrix	17				
Treh	19				
Bramont	57				
Rossberg	14				
Hohneck	7				
Markstein	25				
Ballon	47				
Guebwiller (n°7 à 51 et 16 à 34)	64				
Vieil-Armand (n°4 à 38)	20				
Pfastatt (n°105 à 125)	11				
Sous-Total :		298			298

SECTEUR	Logt	Totaux	PROJET	Logt	Totaux
Secteur n° 12 (jaune) (Ameco)					
Vieil-Armand (n°1 à 41)	39				
Linge	42				
Drumont	53				
Ventron	21				
Hagelbach	10				
Cherbourg	23		20A, 20B rue de	2	
Guebwiller (n°2 à 10 et 1 à 5 A)	70				
			Terre Ad Vitam	167	
Sous-Total :		258		169	427
Secteur n° 13 (rouge) (les Bosquets)					
Charmes	84				
Sous-Total :		84			84
Secteur n° 14 (vert) (Tilleul)					
Verdure	100				
Chêne	62				
Ban	48				
Hêtre	20				
Sapin	12				
Saule	10				
Châtaignier	192				
Erable	13				
Tilleul	28				
Faubourg de Mulhouse (n°2 à 4 et 7)	25				
Sous-Total :		510			510
Secteur n° 15 (bleu) (Fbg de Mulhouse)					
Mulhouse (n°13-24 à fin)	395		Résidence Néolia	14	
Libération (Place de la)	45				
Richwiller (n°1-2-3-4-6-8)	6		Clos des Musiciens	27	
Hirschau (n°65 à 69 et 76 à 94)	34		Reims (+ résidences)	73	
Sous-Total :		470		114	584
Secteur n° 16 (bleu) (Zone commercial)					
Bigarreau	3				
Burlat	2				
Griotte (commerces)	0		Hôtel (Kaligone et B&B)	170	
Montmorency (commerces)	0				
Richwiller (commerces)	0				
Richwiller (la Poudrière)	4				
Sous-Total :		9		170	179
Total de logements		6 456	avec projets	395	7 021

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 3 : Procédure d'urgence en cas de pollution de l'eau	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

En cas de pollution de l'eau : personnes à prévenir :

- ARS (Agence Régionale de Santé Grand Est)
- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- Prévenir les Pompiers de Kingersheim, Wittenheim, SDIS Colmar, Police Municipale, Police Nationale (cf Annuaire de crise)
- Prévenir la SOGEST
- Prévenir le Service des Eaux M2A – M. Parmentier
- Président du SIVU - M. Antoine Homé
 - **Lionel Sardier (technicien)**
- Mairie de Wittenheim - Secrétariat Général
- Station de déversement de Ruelisheim

Procédure en cas de présence de bactéries dans l'eau :

En cas d'alerte par l'ARS lors d'une analyse IPL ou par des médecins suspectant une pollution de l'eau (symptômes : épidémie importante de gastro-entérite)

- Prévoir des analyses de l'eau. Attention ! Délai de 48h avant de connaître les résultats de l'analyse
- Interdiction de la consommation de l'eau pour les humains et les animaux sur tout le réseau.
- Traitement au chlore préconisé à un dosage triple soit 0, 20 mg/L de traitement pendant 2-3 jours. La purge ne servant à rien.
- L'ARS aura une copie des analyses (environ 1 analyse tous les deux mois)

Procédure en cas de présence de polluants dans l'eau : (type hydrocarbures / chimiques)

Alerte par l'intermédiaire d'une forte odeur de l'eau / par une mission analyse / demande faite par la ville de Kingersheim.

- Faire des analyses de l'eau par l'intermédiaire des piézomètres dans le périmètre rapproché pour connaître l'état de la pollution et analyse IPL pour connaître la nature du polluant. Attention ! Délai de 24-36 heures pour connaître les résultats. Délais plus courts pour connaître juste la nature du polluant.

Si réponse négative des résultats :

2 hypothèses, sachant que la SOGEST : 5% de la consommation

Kingersheim : 95% de la consommation

Hypothèse n° 1 : l'eau de Kingersheim est polluée

- Fermeture du puits de captage n° 1
- Fermeture de la vanne V3 et du château d'eau
- Purge du réseau avec l'eau de la SOGEST : ouvrir 10 poteaux incendies

Sachant que chaque poteau incendie déverse environ 30 m³/H et que le volume du réseau est d'environ 1500 m³, il faut 5h de purge.

Cette purge doit se faire de nuit aux alentours de 23h 00.

Pour cela, il faut ouvrir les poteaux incendies (liste annexée de poteaux incendies à ouvrir) et relever par télégestion l'index du compteur de la SOGEST (2 points : rues de Dijon et Fernand Anna : K3/K2). Ce relevé permet de suivre le débit et la purge par télégestion.

Personnes habilitées à ouvrir les poteaux incendies et à les refermer :

Les pompiers

S'il y a un incendie lors de la purge d'eau : l'extinction de l'incendie est prioritaire par les pompiers sauf si la pollution est mortelle pour l'homme. (Présence d'arsenic dans l'eau ou présence de polluants mortels).

Il faut alors rouvrir le puits de captage et ré inverser la procédure.

Après avoir refermé les poteaux incendies, une dernière analyse devra être faite après la purge afin de vérifier la potabilité de l'eau.

Un carnet sanitaire avec noms, heures et dates devra être mis en place sur le site du château d'eau afin de suivre les mouvements du personnel et des agents de téléphonie mobiles qui y travaillent.

S'il a une intrusion dans le réseau d'eau : l'alarme déclenchée alerte les portables des responsables et ceux-ci doivent se déplacer sur les lieux de l'intrusion pour vérification.

En cas d'effraction, une analyse de l'eau doit être faite.

→ Dès ouverture des poteaux incendies, prévenir de la purge :

- le SDIS
- sapeurs-pompiers de Kingersheim : **Alain Stahl**
- sapeurs-pompiers de Wittenheim

Hypothèse n° 2 : L'eau de la SOGEST est polluée

- → Fermeture du point de piquage K2-K3

→ Une procédure d'injonction directe de l'eau doit être mise en place par la commande de forçage manuelle.

→ Il faut prévenir les pompiers que l'on passe en injonction directe et que la pression sur le réseau n'est que de 2 bars au lieu de 3.

S'il y a un incendie : les prévenir que les services techniques peuvent réagir rapidement afin de ré inverser la procédure et rétablir la pression de 3 bars sur le réseau.

Hypothèse n°3 : Si les deux réseaux de la ville de Kingersheim et de la SOGEST sont pollués

- Identification de la pollution : conséquences humaines ou non ?
- Interdiction de la consommation de l'eau
- Mettre en place la distribution de l'eau en bouteille au centre d'accueils municipaux (CAM)
- Demander aux particuliers de purger l'eau chez eux (environ 1m3 d'eau) pendant quelques minutes

En cas de Purgé

Débit mesuré : environ 30 m3 par PI, Volume approché du réseau = 1500 m3

Prévenir la station de déversement de Ruelisheim

N°	Localisation des PI	Heures d'ouverture
1	Déchetterie	
2	Rue de l'Industrie (Maurer)	
3	Rue de Pfastatt (JC Décaux)	
4	Rue du Ballon	
5	Rue du Tilleul	
6	Rue de la Thur	
7	Rue du Maréchal Leclerc	
8	Rue Cézanne	
9	Rue du Vert Village	
10	E. Leclerc (Sprinkler)	

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 5 : Retours d'expérience	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Le retour d'expérience est un élément de progrès indispensable à toute organisation. **Sa mise en œuvre doit être systématique après un exercice ou un événement.**

Au-delà de sa capacité à faire évoluer les organisations, il constitue avant tout une opportunité de partage et d'apprentissage pour l'ensemble des acteurs quels que soient leur niveau hiérarchique et leur statut.

Objet du retour d'expérience

Il s'agit de l'analyse **méthodique et rigoureuse** d'un événement, ou d'un exercice dans le but de comprendre les causes et les mécanismes ayant conduit, lors de la gestion, à des innovations ou des dysfonctionnements afin d'en **tirer des enseignements** pour l'avenir.

Le retour d'expérience est utile pour comprendre la nature et l'amplitude des écarts entre le cadre méthodologique (contenu du PCS) et les pratiques mises en œuvre lors de la gestion de l'événement.

Il conduit ainsi à faire évoluer les modes d'organisation dans le but de les rendre plus efficaces.

Le retour d'expérience constitue ainsi un véritable outil d'apprentissage **dont l'objectif n'est pas de sanctionner mais d'apprendre pour progresser.**

Organisation du retour d'expérience

Dans un souci d'objectivité, il est souhaitable de conduire le retour d'expérience **en partenariat** avec un acteur extérieur à la commune ou un acteur expérimenté dans le domaine de la gestion d'un événement (un officier de sapeur-pompier ou de gendarmerie par exemple).

La conduite du retour d'expérience s'organise autour de cinq étapes dont l'aboutissement se traduit par l'élaboration d'un plan d'action et son suivi.

1ère étape : collecter les informations

La collecte d'informations (main courante, article de presse...) doit permettre de reconstituer chronologiquement la suite des événements.

2ème étape : conduire les entretiens individuels

Lorsque la chronologie sommaire des événements est établie, il convient d'enrichir cette dernière sur la base du témoignage des acteurs.

Les entretiens doivent être conduits de façon très simple avec une première partie d'écoute libre suivie d'une deuxième phase d'écoute dirigée au cours de laquelle, l'auditeur va s'efforcer de comprendre les facteurs qui ont motivé les prises de décision.

3ème étape : analyser et formaliser l'histoire commune

L'histoire de la gestion de l'événement peut être découpée sous la forme de séquences centrées sur le cycle de la prise de décision (la diffusion de l'alerte, le regroupement des sinistrés, la mise à l'abri des populations, l'organisation du soutien...). Chaque séquence centrée sur la prise de décision peut faire apparaître :

- le contexte de la situation,
- la description de la phase d'analyse (hypothèses étudiées),
- les décisions et les actions entreprises,
- les effets et conséquences des décisions et actions entreprises.

4ème étape : organiser une réunion de synthèse

Cette réunion rassemble tous les acteurs ayant participé à la gestion de l'événement. Elle est avant tout un espace de dialogue où les acteurs peuvent échanger et confronter leurs expériences. Elle s'appuie sur la présentation des différents cycles de décision et doit permettre la mise en lumière des raisons qui ont permis la prise de bonnes décisions et l'évitement des mauvaises.

5ème étape : formaliser un plan d'action

Cette dernière étape fait l'objet de la formalisation des objectifs correctifs arrêtés par l'autorité municipale, la désignation d'un responsable désigné pour suivre chaque action programmée et la définition de l'échéancier.

La démarche décrite ci-dessus, constitue une approche simplifiée de la méthodologie diffusée par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 6 : Simulation et exercice	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Objet de la simulation

Les exercices servent à mettre en œuvre de manière pratique les dispositions prévues dans le PCS en se substituant aux événements réels.

L'exercice est la clef de voûte du processus de planification : les dispositifs prévus ne peuvent être pleinement efficaces qu'à la condition d'avoir été mis en œuvre, testés et appropriés par les acteurs du PCS.

Quels sont les intérêts des exercices ?

Ils sont indispensables pour entraîner régulièrement les participants au PCS et la population à réagir de manière appropriée. Ils sont un élément essentiel de la formation.

L'exercice doit créer une dynamique et une adhésion collective ; ceux qui y participent doivent en comprendre l'utilité voire la nécessité. Les exercices peuvent constituer des étapes intermédiaires de l'élaboration initiale du PCS pour tester ou valider une partie du plan.

Les exercices permettent aussi d'améliorer le PCS en suivant étroitement une démarche dont les principales étapes sont :

- élaboration du plan,
- mise en œuvre du plan par un exercice,
- retour d'expérience de l'exercice (voir fiche suivante),
- prise en compte des enseignements du retour d'expérience dans le PCS,
- mise en œuvre du plan par un exercice,
- retour d'expérience, etc...

La planification, les exercices et les retours d'expérience forment un "cercle vertueux" d'amélioration continue.

Les intérêts des exercices sont nombreux :

- améliorer la réactivité et donner des réflexes opérationnels aux intervenants,
- rendre une organisation inhabituelle plus naturelle et spontanée,
- apprendre à des personnes de cultures différentes à travailler ensemble,
- tester l'efficacité du dispositif élaboré,
- valider l'utilité ou l'efficacité de certains outils (fiches action, schéma d'appel, dispositif de diffusion de l'alerte...),
- mettre en évidence les innovations ou les dysfonctionnements et en tirer les enseignements pour améliorer le dispositif,
- maintenir le niveau d'appropriation des acteurs,

Les types d'exercices

Plusieurs types d'exercices, selon le nombre et la qualité des acteurs qui vont y participer en jouant le rôle qu'ils auraient en situation réelle, sont possibles : **exercices partiels ou généraux.**

Pour les exercices partiels, il s'agit de mettre en œuvre une ou quelques parties du PCS en faisant travailler certains des organismes ou des personnes prévus au plan. Il existe une grande variété d'exercices partiels. Trois types d'exercices sont présentés

➤ **Les exercices impliquant le Poste de Commandement Communal seul**

Ce type d'exercice partiel consiste à ne faire jouer que le poste de commandement et ceux qui le composent. Il est encore appelé "exercice de cadre simple". Aucune action n'est réellement menée sur le terrain, aucune autre structure ou service ne joue.

Il s'agit ici d'une sorte de jeu de rôle, dans une salle, avec un ou plusieurs animateurs. Le but est de fournir un cas pratique et de tester **les réactions et décisions des acteurs**.

Un ou des animateurs vont se substituer à tous les interlocuteurs externes du PCC et jouer leurs rôles principalement par contacts téléphoniques. Cette catégorie d'exercice présente l'intérêt d'être assez simple à mettre en œuvre. Il nécessite le concours d'un animateur très pertinent qui fournisse un scénario qui fasse jouer correctement les personnes. Ces exercices sont à privilégier pour entraîner les membres du PCC dans la conduite de la gestion de l'événement (entraînement à la réflexion et à la décision).

Lors de ces exercices, il est notamment souhaitable :

- que les décideurs qui seraient aux commandes lors d'événements réels s'investissent personnellement,
- d'utiliser les salles et les moyens techniques (appareils de téléphonie par exemple) utilisés en situation réelle.

➤ **Les exercices associant le Poste de Commandement Communal et des organismes externes à celui-ci**

A la différence de l'exercice de cadres simple, d'autres acteurs en plus de ceux du PCC vont jouer leur propre rôle. Ici encore, il s'agit d'un exercice avec intervention de terrain simulée. Un ou des animateurs apportent des informations régulières pour "dérouler" le scénario. Cette fois, certaines personnes externes au PCC vont simuler leurs actions de terrain pour mener des missions précises (ex : ouvrir un gymnase, regrouper des moyens...). Il est alors possible de simuler toutes sortes d'informations censées venir du terrain, à chaque fois jouées en liaison avec l'animation:

- difficultés rencontrées par une équipe. Exemple : la route par laquelle l'évacuation d'un secteur est prévue est actuellement coupée, le gymnase prévu pour le relogement est utilisé par une manifestation sportive et n'a d'ailleurs pas été alerté...,
- information de la préfecture de l'aggravation probable de la situation dans les deux heures à venir,
- arrivée de journalistes sur place qui veulent absolument rencontrer le maire,

Cette catégorie d'exercice encore appelée "exercices de cadres complexes" ne fait donc jouer que les acteurs communaux du plan mais de manière plus large que l'exercice de cadres mais pas de tierces personnes remplacées par les "animateurs" qui apportent de l'information factice. Il s'agit donc encore d'un jeu de rôle mais de plus grande ampleur.

➤ **Les exercices partiels de test technique et de terrain**

Les exercices partiels ne sont pas exclusivement des exercices "en salle" ni seulement des exercices de commandement. Il peut s'agir d'exercices de terrain testant soit une partie très précise des mesures prévues dans le PCS nécessitant notamment une logistique importante soit un dispositif technique particulier. Ces exercices ne nécessitent pas en général d'animation, ni de scénario conséquent.

Exemples : Exercice de montage d'une structure d'hébergement et sa mise en œuvre dans un gymnase, exercice d'évacuation d'écoles par autocar, déclenchement de l'alerte des membres du PCC, ou d'alerte des équipes communales.

Pour les exercices généraux, il s'agit de mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs prévus au PCS pour répondre à un événement y compris les moyens prévus sur le terrain et en y associant la population. Il s'agit d'exercices "grandeur nature". **Ce sont les plus ambitieux**

➤ **Les exercices généraux**

La simulation de la réalité nécessite souvent de grands moyens. Par exemple, la simulation d'un accident grave de la route nécessite des figurants (communément appelés "plastrons"), des épaves de véhicules, un site réservé (route neutralisée ...). Pour certains thèmes (inondation...), on ne peut que faire imaginer la situation aux participants. Il s'agit, typiquement, des exercices ORSEC régulièrement organisés par les préfetures. Si tel est le cas, **la mairie a fortement intérêt à profiter de l'occasion de cet exercice départemental pour jouer**. Elle peut ainsi tester son fonctionnement interne et en plus, les modalités d'interactions avec les services de secours. Pour ces exercices grandeur nature, il est essentiel :

- d'assurer une communication adaptée à destination de la population avant exercice afin de ne pas générer d'affolement,
- de bien délimiter les points qui vont être testés lors de l'exercice (exemple : répercussion de l'alerte aux populations, liens avec les services de secours...).

Comment préparer l'exercice?

Le but d'un exercice est d'être le plus proche possible de la réalité, de ce qui pourrait survenir. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille systématiquement faire des exercices "surprise". Au contraire, il peut être judicieux que les personnes concernées soient prévenues de la date (voire de l'heure) mais dans ce cas, le scénario et les modalités pratiques ne doivent pas être divulgués.

Il est très important de bien préparer un exercice. Il faut :

➤ **Fixer les objectifs de l'exercice : pas d'exercice sans objectifs !**

- être précis dans leurs limites :
- savoir ce que l'on souhaite tester et qui va jouer l'exercice,
- vouloir "tout" tester est très difficile et peut même entraîner une démotivation par excès d'ambition du scénario,
- l'exercice doit rester suffisamment simple pour pouvoir en tirer les enseignements.

➤ **Bâtir un scénario :**

- désigner un scénariste ou une équipe scénario,
- utiliser les compétences des services qui ont l'habitude d'organiser des exercices (sapeurs pompiers notamment),
- caler le scénario sur les objectifs de l'exercice,
- occuper tous les acteurs participants à l'exercice avec le scénario : attention à l'effet d'ennui de personnes sous occupées pendant l'exercice qui risquent de ne pas revenir pour le suivant !
- utiliser les schémas d'organisation du PCS, on ne doit pas "créer" des schémas d'organisation spéciaux pour l'exercice.

➤ **Fixer les modalités d'animation :**

- une équipe d'animation doit être désignée ainsi qu'un directeur d'exercice. Il est souhaitable que cette équipe soit la même que celle qui a conçu le scénario. Les animateurs de l'exercice doivent en effet pouvoir improviser des événements en fonction de la dynamique de l'exercice et ainsi le relancer ou le recaler,
- une fiche d'animation peut être construite, elle reprend chronologiquement les différentes informations fictives qui seront transmises aux acteurs de l'exercice par les animateurs,
- des "conventions de manœuvre" fixent les règles et les limites des simulations. Par exemple : l'exercice se déroule-t-il totalement en temps réel ? Pour la phase initiale de mobilisation des membres du PCC : les acteurs sont-ils prévenus et arrivent-ils avec des délais normaux ? La date et l'heure de l'exercice sont-ils réels ? C'est important pour la vraisemblance des situations : jour et heures d'école, heures ouvrables...

➤ **Organiser l'observation**

Pour les exercices, il est indispensable de disposer d'observateurs. Leur regard extérieur permet d'analyser des dysfonctionnements ou des innovations par rapport aux schémas d'organisation prévus que les intervenants ne peuvent voir puisqu'ils sont au cœur de l'action.

Ces observateurs doivent :

- connaître le mieux possible le dispositif prévu afin d'évaluer les écarts entre le "prévu" et le "réalisé",
- disposer de feuilles d'observations préparées par l'animateur de l'exercice (cf. annexe). Ces feuilles doivent permettre à l'observateur d'évaluer les éléments clés qui vont être testés pendant l'exercice (d'où l'importance de bien définir ce que l'on souhaite tester au cours de l'exercice).

➤ **Organiser l'analyse des points forts et points faibles de l'exercice**

Généralement, il est souhaitable de faire une analyse "à chaud" dès la fin de l'exercice, et un "à froid" quelques jours après. Les observateurs participeront au débriefing à chaud, c'est-à-dire à la réunion de retour d'expérience juste après l'exercice. Les feuilles d'observations, quant à elles, seront remises à l'organisateur de l'exercice qui les analyse à froid pour la deuxième phase du retour d'expérience.

C'est sur la base de cette analyse que seront réalisées les actions correctives issues des enseignements de l'exercice.

La démarche d'organisation des exercices décrite ci-dessus constitue une approche simplifiée de la méthodologie diffusée par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles.

Exemple de fiche d'observation d'exercice

Nom de l'observateur :

Lieu d'observation :

Feuille d'observation / exercice commune XXX – xx/xx/05

Déclenchement du plan :

- ◆ Rapidité de répercussion de l'alerte entre membres des cellules :
- ◆ Répartition des rôles / compréhension rapide du rôle à jouer :
- ◆ Utilisation du document PCS : niveau d'appropriation :

Mise en place du PCC et des cellules : cellule(s) observée(s)

- ◆ La cellule sait-elle où se mettre en place physiquement (quelle salle, avec quels moyens...) ?
- ◆ Le chef de cellule arrive-t-il à bien répartir les missions ?
- ◆ Les membres de la cellule savent-ils ce qu'ils ont à faire ?
- ◆ La cellule est-elle rapidement informée de la mise en place des autres cellules et notamment du PCC ou bien fonctionne-t-elle trop en autonome ?
- ◆ Les liaisons avec le PCC sont-elles rapidement mises en place ?

Phase de réflexion :

Durant cette phase, la mairie est informée que XXXX. Le Préfet a demandé aux mairies de recenser les populations potentiellement exposées et de lui donner des éléments pour le relais de l'alerte dans la zone exposée ainsi que pour assurer cette évacuation.

- ◆ Les cellules jouent-elles un rôle dans cette phase ?
- ◆ Ce rôle correspond-t-il exactement à celui initialement prévu (dans le PCS) ?
- ◆ La commune ne doit pas communiquer sur l'événement. Est-ce le cas ?

Détailler éventuellement les éléments qui sont défectueux par rapport au rôle que cette cellule devrait normalement jouer.

- ◆ La cellule semble-t-elle isolée dans cette phase ? Si oui, pourquoi ?
- ◆ La cellule est-elle bien en coordination avec le PCC (remontées et redescentes régulières d'informations) ?

Phase de mise en œuvre :

- ◆ La cellule a-t-elle été informée rapidement des instructions préfectorales ?
- ◆ La cellule gère-t-elle correctement ces nouvelles instructions ?

Observations particulières pour le PCC

- ◆ Le PCC tient-il correctement la main-courante ?
- ◆ Le PCC assure-t-il la diffusion régulière des instructions ?
- ◆ Le PCC arrive-t-il à coordonner toutes les actions ?
- ◆ Le PCC utilise-t-il le document PCS ? Si oui, arrive-t-il à bien l'utiliser ?

Observations générales

- ◆ les transmissions : la coupure des réseaux de téléphonie mobile a-t-elle des répercussions significatives sur l'efficacité de la gestion de crise ?
- ◆ Comportement général des personnes observées :
- ◆ Appropriation générale de l'organisation :

Parfaite	Bonne	Moyenne	Insuffisante	Nulle
----------	-------	---------	--------------	-------
- ◆ Coordination générale :

Parfaite	Bonne	Moyenne	Insuffisante	Nulle
----------	-------	---------	--------------	-------
- ◆ Communication vers l'extérieur :

Parfaite	Bonne	Moyenne	Insuffisante	Nulle
----------	-------	---------	--------------	-------
- ◆ Comportement des personnes vis-à-vis de l'exercice :

Sérieux	Pas très sérieux	Détachés	Inintéressés
---------	------------------	----------	--------------

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 7 : Arrêtés de catastrophes naturelles sur Kingersheim	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	09/04/1983	10/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	06/05/2000	06/05/2000	25/09/2000	07/10/2000
Inondation - Par ruissellement et coulée de boue	06/05/2000	06/05/2000	25/09/2000	07/10/2000
Mouvement de terrain (sécheresse + réhydratation des sols)	01/01/2022	31/03/2022	19/12/2023	27/12/2023
Mouvement de terrain (sécheresse + réhydratation des sols)	01/07/2022	30/09/2022	19/12/2023	27/12/2023

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 8 : Document d'Information Communale des Risques Majeurs	FICHE : ORGANISATION
----------------------------------	---	---------------------------------

LISTE DES SERVICES COMPETENTS EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

ARS Alsace – Agence Régionale de la Santé
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG cedex
tél: 03.88.88.93.93

BCSF – Bureau Central Sismologique Français
5 rue René Descartes
67084 STRASBOURG
tél: 03.68.85.00.85

BRGM Alsace – Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Rue Pont du Péage
67118 ZA GEISPOLSHEIM Nord
tél: 03.88.77.48.90

DDT – Direction Départementale des Territoires
Cité Administrative / rue Fleischhauer
68026 COLMAR cedex
tél: 03.89.24.81.37

DREAL Alsace – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
2 route d'Oberhausbergen
67070 STRASBOURG cedex
tél: 03.88.13.05.00

CNPE de Fessenheim – Centre Nucléaire de Production d'Electricité
BP 50
68740 FESSENHEIM
tel: 03 89 83 50 00

DREAL Unité Territoriale du Haut-Rhin – Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement
7 rue Edouard Richard
68000 COLMAR
tél: 03.89.20.12.72

ERDF – Electricité Réseau Distribution France
2 rue de l'III
68110 ILLZACH
tél: 0810.333.068

PREFECTURE DU HAUT-RHIN

SISPC – Service Interministériel des Sécurités et de la Protection Civile
7 rue Bruat
68020 COLMAR cedex
tél: 03.89.29.20.00

SDIS – Service Départemental d'Incendie et de Secours
7 avenue Joseph Rey
68027 COLMAR cedex
tél: 03.89.30.18.00

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 9 : Plan de secours spécialisé eau potable	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	---	---------------------------------

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 10: Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles de Kingersheim (PPMS)	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Les dossiers sont accessibles sur le serveur :

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 11 : Consignes de sécurité générales	FICHE : COMMUNICATION
-----------------------------------	---	----------------------------------

En cas de séisme

Pendant un séisme : Rester où l'on est

A l'intérieur d'un bâtiment :

- Ne pas tenter de sortir
- Se mettre à l'abri près d'une colonne, d'un mur porteur ou sous des meubles solides (tables, bureaux...)
- S'éloigner des fenêtres

Dans la rue :

- Se tenir à l'écart des bâtiments pour éviter la chute d'objets (cheminées, tuiles bris de verre...)
- Rester au milieu des rues ou dans des espaces libres
- Ne pas rester sous des fils électriques

En fonction de votre situation, vous êtes invités à rejoindre les sites extérieurs suivants :

. Plaine de Foot, espace Gounod, ou Parc des Gravières, rue Pierre de Coubertin (cf Annexe Cartographie)

En voiture :

- Arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
- Arrêter le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse

Après la secousse

- Écouter la radio pour connaître les consignes : Radio Dreyeckland (104.6 MHZ), Radio Flor FM (98.6 MHZ), Radio France Bleu Alsace (102.6 MHZ)
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Ne pas allumer de bougies et ne pas fumer
- Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments en faisant attention à d'éventuelles autres secousses
- Ne pas prendre d'ascenseur
- Ne pas téléphoner (laisser les lignes libres pour les services de secours)
- Ne pas toucher aux fils électriques tombés à terre
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Se diriger vers des espaces libres (parc, stades...)
- Ne pas aller chercher ses enfants, l'école s'occupe de tout

Risques climatiques

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : Précipitations, neige, verglas, orages, vents.

La vigilance météorologique est destinée à informer la population sous une forme simple et claire :



Niveau 1 : Pas de vigilance



Niveau 2 : Être vigilant pour la pratique d'activités sensibles aux risques météorologiques. Phénomènes habituels pour la région (orages, vents)



Niveau 3 : Être très vigilant, phénomènes météorologiques très dangereux
Se tenir informé des consignes émises par les pouvoirs publics



Niveau 4 : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

Se tenir informé régulièrement des consignes émises par les pouvoirs publics

En cas de vents violents : La conduite à adopter



En vigilance orange

Limiter ses déplacements
Limiter sa vitesse sur route et autoroute
Éviter les promenades en forêt
En ville, être vigilant aux risques de chute d'objet
Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

En vigilance rouge

Dans la mesure du possible :
Rester chez soi
Écouter les radios : Radio Dreyeckland (104.6), Radio Flor FM (98.6), Radio France Bleu Alsace (102.6)
Prendre contact avec ses voisins et s'organiser
Prévoir des moyens d'éclairage et de secours et faire une réserve d'eau
En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre contact avec l'organisme qui en assure la gestion
Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux des fils électriques tombés au sol
Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
En cas d'obligation de déplacement :
Se limiter au strictement indispensable
Éviter les secteurs boisés
Signaler son départ et sa destination à ses proches

En cas de fortes précipitations : La conduite à adopter



En vigilance orange

Se renseigner avant d'entreprendre un déplacement
Respecter les déviations mises en place
Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur des voies immergées
Dans les zones habituellement inondables mettre ses biens en sécurité et surveiller la montée des eaux

En vigilance rouge

Se renseigner avant d'entreprendre un déplacement
Respecter les déviations mises en place
Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur des voies immergées
Dans les zones habituellement inondables mettre ses biens en sécurité et surveiller la montée des eaux
Dans la mesure du possible :
Rester chez soi
En cas d'obligation de déplacement :
Respecter les déviations mises en place
Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur des voies immergées
Signaler son départ et sa destination à ses proches
mettre ses biens en sécurité et surveiller la montée des eaux même dans les zones rarement touchées par les inondations
Prévoir des moyens d'éclairage et de secours et faire une réserve d'eau
Faciliter le travail des secours qui proposent une évacuation et rester attentif à leurs conseils
N'entreprendre aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité

En cas d'orage : La conduite à adopter



En vigilance orange

A l'approche d'un orage, ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Ne pas s'abriter sous un arbre

Éviter les sorties en forêt ou en montagne

Éviter l'usage du téléphone ou d'appareils électriques

Signaler les départs de feux dont vous seriez témoin. Dans la mesure du possible : éviter les déplacements (les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées)

En vigilance rouge

Les conditions de circulation peuvent devenir très rapidement dangereuses

S'arrêter dans un lieu sûr

Signaler les départs de feux dont vous seriez témoin

Dans les zones sensibles aux crues torrentielles, prendre les précautions nécessaires à la sauvegarde de ses biens face à la montée des eaux

Éviter l'usage du téléphone ou d'appareils électriques

Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

En camping, vérifier qu'aucun danger ne menace en cas de très forte rafale de vent ou d'inondations torrentielles

Se réfugier dans un endroit plus sûr jusqu'à l'annonce d'une amélioration.

En cas de neige et verglas : La conduite à adopter



En vigilance orange

Prudence en cas de déplacement

Privilégier les transports en commun

Respecter les restrictions de circulation et de déviations mises en place

Faciliter le passage des engins de déneigement en stationnant son véhicule en dehors des voies de circulation

Éviter les chutes en dégageant la neige et en salant le trottoir devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux

Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol. Dans la mesure du possible : éviter les déplacements

Écouter la radio Radio Dreyeckland (104.6), Radio Flor FM (98.6), Radio France Bleu Alsace (102.6)

En vigilance rouge

Protéger ses canalisations contre le gel

Prévoir des moyens d'éclairage et de secours et faire une réserve d'eau

En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre contact avec l'organisme qui en assure la gestion

En cas d'obligation de déplacement :

Signaler son départ et sa destination à ses proches

Munissez-vous d'équipements spéciaux

Respecter les restrictions de circulation et de déviations mises en place

Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée à bord de son véhicule

Ne pas quitter son véhicule sauf sur sollicitation des sauveteurs

En cas de grand froid : La conduite à adopter



Les mesures préventives :

S'informer en consultant les bulletins météorologiques (carte de vigilance météo)

Né pas prévoir de sorties en montagne sans anticiper les conditions météo et sans équipements adaptés

Avant tout séjour en altitude :

- Se préparer physiquement (l'exercice produit de la chaleur)
- S'alimenter correctement et emporter des nutriments riches en calorie : (raisins, fruits sec et boisson)

Pendant :

En cas d'hypothermie avérée appeler le 15 qui vous indiquera la conduite à tenir

Ce qu'il faut faire :

- Soustraire la personne du froid
- Enlever les vêtements mouillés
- Couvrir la personne

Alimenter la personne avec des boissons chaudes non brûlantes si la personne est consciente

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Donner de l'alcool
- Procéder à des réchauffements excessifs, notamment avec des sources de chaleur vive au contact de la peau (préférer des bouillottes placées sur la poitrine)

Après :

Suivi médical nécessaire de la fonction cardiaque et de la peau

En cas canicule : La conduite à adopter



Avant :

S'informer en consultant les bulletins météorologiques (carte de vigilance météo)

Limitier les exercices physiques, privilégier les endroits ombragés, boire de l'eau, éviter les boissons alcoolisées et trop sucrées

Pendant

Signes d'un coup de chaleur : les sensations de crampes, de faiblesse, de fièvre, d'épuisement

Les symptômes avérés : nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions et pertes de connaissance

Appel du 15 impératif

Ce qu'il faut faire :

Placer la personne dans un endroit froid,

La faire boire,

Enlever ses vêtements

L'asperger d'eau fraîche ou lui mettre des linges humides

Faire des courants d'air

Ce qu'il ne faut jamais faire

Baigner la personne dans une eau trop froide : risque de choc thermique

Après

Suivi médical nécessaire au niveau cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures

La réhydratation doit se faire sur avis médical pour éviter les troubles métaboliques dus à une trop forte consommation d'eau.

Dispositions particulières prises par la mairie de Kingersheim

Dans le cadre du Plan d'Alerte Départemental, la Commune procède chaque année au recensement des habitants de Kingersheim, âgés de plus de 65 ans et des personnes handicapées. Les personnes qui ont donné leur accord figurent sur un fichier, qui, en cas de déclenchement du «Plan d'Alerte», permettra une intervention privilégiée des services sanitaires et sociaux.

Voir note du 12 juin 2019.



Le Signal National d'Alerte

Le signal national d'alerte, émis sur tout ou partie du territoire national, constitue la mesure mise en œuvre par les autorités pour avertir la population d'une menace grave ou de l'existence d'un accident majeur ou d'une catastrophe. Il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement en un lieu protégé et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux de radiodiffusion sonore émis par la société nationale de programme de Radio France.

L'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte est paru au Journal Officiel du 28 mars 2007.

Désormais, ce signal consiste en trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude ou en fréquence.

Le signal national de fin d'alerte comporte un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une durée de 30 secondes.

Les essais ont toujours lieu le premier mercredi de chaque mois sauf si ce dernier est un jour férié, l'essai a lieu, à titre exceptionnel, le mercredi suivant.



Risque transport de matière dangereuse

Sur route, les risques liés au transport de matières dangereuses sont présents dans tout le département mais plus particulièrement sur les grands axes routiers ainsi que sur les routes où sont installées les entreprises qui génèrent un flux de véhicules plus important.

Outre les accidents habituels de transports, l'accident de transports de matières dangereuses, peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols).

La conduite à tenir en cas d'accident :

Avant :

Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : Les plaques et pictogrammes permettent l'identification de la matière transportée :

			
Explosion	Feu (liquides et gaz)	Feu (solides)	Matières sujettes à inflammation spontanée
			
Émanation de gaz inflammables au contact de l'eau	Matières comburantes ou peroxyde organiques	Matières toxiques	Matières nocives
			
Matières corrosives	Gaz comprimé liquéfié ou dissous sous pression	Matière ou objets divers	Matière radioactive

Pendant :

Si vous êtes témoin :

Donner l'alerte (sapeurs-pompiers 18, Gendarmerie, police 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion)

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie

Ne pas toucher le produit en cas de fuite

Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent

En cas de fuite de produit :

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact se laver et si possible se changer)

Quitter la zone de l'accident, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner

Obéir aux consignes des services de secours

En cas d'alerte, quitter la zone rapidement et se mettre à l'abri dans un bâtiment. Éviter de s'enfermer dans sa voiture

Écouter la Radio Dreyeckland (104.6), Radio Flor FM (98.6), Radio France Bleu Alsace (102.6)

Après :

Si vous êtes dans un lieu confiné, dès l'annonce de la fin d'alerte, aérer le local où vous vous trouvez

Le risque industriel



Conduite à tenir:

Avant :

S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte et des plans particuliers d'intervention

Organiser le groupe dont on est responsable et discuter des mesures à prendre en cas de catastrophe

Prévoir les équipements minimums : radio avec piles, lampe de poche, eau potable, médicaments urgents, couverture et papiers personnels

L'alerte

Elle est donnée par les moyens locaux disponibles : sirène, Radio Dreyeckland (104.6), Radio Flor FM (98.6), Radio France Bleu Alsace (102.6)

Pendant :

Se confiner

Allumer la radio

Rejoindre immédiatement un local clos, un mouchoir sur la bouche et le nez.

Pour se confiner, la meilleure protection est un local sans fenêtre, avec une arrivée d'eau permettant de se laver en cas d'irritation par un produit dégagé à la suite d'un accident.

Fermer les portes et fenêtres, les calfeutrer ainsi que les aérations

Arrêter les climatiseurs ou ventilations

Réduire le chauffage

S'éloigner des vitres

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

Ne pas téléphoner pour laisser les réseaux disponibles pour les sauveteurs

Si vous êtes témoin :

Donner l'alerte (sapeurs pompiers 18, Gendarmerie, police 17) en précisant le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion), le nombre approximatif de victimes, Ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie.

Après :

Écouter les consignes données à la radio par les autorités

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Consignes cas de confinement	FICHE : COMMUNICATION
----------------------------------	---	--

Signalé par la sirène - un son non modulé, continu de 30 secondes - et confirmé par la radio

Consignes de sécurité en cas de confinement



Enfermez-vous

Entrez dans la maison ou le local le plus proche. Un bâtiment constitue un écran efficace (sous réserve de se protéger des éclats de verre) entre vous-même et d'éventuels gaz toxiques. Il vous protège également contre les très fortes températures émises par une explosion ou un incendie. La rue constitue, par contre, le lieu le plus exposé aux dangers. Par ailleurs, des rues dégagées facilitent l'intervention des secours. Ne tentez donc pas de rejoindre vos proches. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge.



Fermez portes et fenêtres

Obstruez soigneusement toutes les ouvertures. Arrêtez les ventilations. Un local bien clos ralentit considérablement la pénétration des toxiques. En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.



Évitez toute flamme ou étincelle. Ne fumez pas.



Écoutez les Radios Dreyeckland (104.6), Radio Flor FM (98.6), Radio France Bleu Alsace (102.6)

En cas d'alerte, leurs antennes sont mises à la disposition de la préfecture afin de permettre la diffusion de messages à la population. Vous serez ainsi informé de la nature du danger et de l'évolution de la situation. De plus, seules ces radios vous indiqueront les consignes complémentaires à suivre pour mieux vous protéger.

Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours. Tous les renseignements utiles vous seront fournis par ces radios.

<p>Commune de KINGERSHEIM</p>	<p>PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 12 : Plan Grippe Aviaire</p>	<p>FICHE : ORGANISATION</p>
--	---	--



Influenza aviaire :
2 zones de contrôle temporaire
dans le Haut-Rhin

Dans ces zones, il est spécifiquement demandé de :

- Ne pas s'approcher ni nourrir les oiseaux sauvages**
- Éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, mares et rivières) où stationnent les oiseaux, même en leur absence**
- Signaler tout oiseau trouvé mort sans cause évidente à l'antenne départementale de l'office français de la biodiversité : 03 89 33 90 03**



Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 13 : Plan variole	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

Commune de KINGERSHEIM	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE Annexe n° 14 : Mesures d'urgence en cas de canicule	FICHE : ORGANISATION
-----------------------------------	--	---------------------------------

→ Plan de gestion d'une canicule du département du Haut Rhin au service de solidarité chez Christelle Bailly

Depuis 2013, il y a 4 niveaux d'alerte au lieu de 3 : voir note du 12 juin 2019

- les locataires de la Résidence de l'Amitié ont une clef pour accéder au local climatisé de la résidence.
- les autres habitants de la commune peuvent aller dans des endroits climatisés (ex : grandes surfaces) ou à l'EHPAD les Violettes sise au 22 Faubourg de Mulhouse aux horaires suivants : de 10h à 18h tous les jours, les week-ends et jours fériés, il est nécessaire de sonner.
- L'association référente est :

A.D.M.R .

Aide à Domicile en Milieu Rural

115 rue de Bâle

68100 Mulhouse

Tél 06 89 26 68 34

Cellule de veille en cas d'alerte canicule

Nom – Prénom	N° de portable	N° interne
Jonathan Gradoz – DGS		
Christelle Bailly		
Zohra Bourhali		
Police Municipale		
Thierry Belzung – CREA		
Jean-Michel Rimbert – DST		

En cas de besoin, s'y rajoutent :

Nom – Prénom	N° de portable	N° interne
Séverine Spicacci		

Cette cellule de veille pourra être activée à tout moment par le Directeur Général des Services ou Christelle Bailly si la situation l'exige.

Commune de
KINGERSHEIM

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Annexe n° 15 : Mesures VigiPirate

FICHE :
ORGANISATION



Commune de
KINGERSHEIM

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Annexe n° 16 : Alerte crues

FICHE :
ORGANISATIONQUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Commune de
KINGERSHEIM

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
Annexe n° 17 : Covid 19

FICHE :
ORGANISATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

96-0016 64/01-20037 - 20/11/2020 20:09